



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES



EXERCICE 2022

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE	5
A. Le contexte international	5
- Une reprise en 2021 après la forte dégradation en 2020	5
- Une reprise confirmée en 2021 et une projection favorable pour 2022.....	6
B. Focus sur la France.....	8
II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE	12
A. Rétrospective : un regard sur les finances départementales sur la période 2017 – 2020.	13
B. La trajectoire vertueuse du Département récompensée par l'Agence de notation Fitch. 17	
C. Les grandes orientations du budget 2022 : Un budget d'investissement et d'ambitions pour le Val d'Oise	18
1. Evolution des recettes de fonctionnement.....	19
2. Evolution des dépenses de fonctionnement :	21
3. Les recettes d'investissement :	24
4. Les dépenses d'investissement :	24
III. LES GRANDES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES ENGAGEES POUR 2022 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VALDOISIENS.....	27
1 Etre la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité.....	27
2 Construire concrètement l'attractivité du Val d'Oise pour "faire la différence".....	37
3 Investir pour bâtir l'avenir du Val d'Oise.....	46
4 Accroître encore l'efficacité de l'administration du Département	50
 Annexes	 52
Structure et gestion de la dette	
Ressources Humaines	

INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'examiner le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022.

Ces orientations s'inscrivent dans la préparation du budget primitif 2022 dont l'examen se déroulera lors de la séance du 25 mars 2022.

Il est à noter que ce rapport, comme les années précédentes, va au-delà des exigences législatives, tant sur la forme que sur le fond, permettant ainsi à notre Assemblée de débattre des politiques que le Département poursuivra en 2022 et du cadre financier de leur mise en œuvre.

Ce rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022 est le premier de la nouvelle mandature 2022-2028 issue des dernières élections départementales en 2021.

Dans ce cadre, il est à souligner la volonté de l'exécutif du Département de s'engager dans une stratégie ambitieuse, sur la période de la nouvelle mandature 2022-2028, afin de « Faire grandir le Val d'Oise », qui est déclinée autour des quatre orientations suivantes :

- Être la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité ;
- Construire concrètement l'attractivité du Val d'Oise pour "faire la différence" ;
- Investir pour bâtir l'avenir du Val d'Oise ;
- Accroître encore l'efficacité de l'administration du Département.

Cette stratégie, qui décline pour chaque orientation les principales mesures qui seront mises en œuvre sur la mandature, comprend également le Plan pluriannuel d'investissement qui présente les opérations à engager sur la mandature, pour un montant total de 1,6 Md€, classées selon les quatre grandes catégories d'investissements de la collectivité (mobilités et infrastructures ; bâtiments dont collèges ; subventions diverses aux communes, à l'université ou à d'autres structures publiques ; autres investissements directs du Département).

Il est à souligner que cette stratégie est également présentée, par cohérence, à la même séance que celle qui met au débat les orientations budgétaires de l'exercice 2022.

Dès lors, l'année 2022 constituera une première étape de la déclinaison de cette stratégie, qui sera mise en œuvre tout au long de la mandature 2022-2028.

Le budget primitif 2022 de notre collectivité s'inscrit, cette année, dans un contexte économique de reprise dont la vigueur demeure toutefois incertaine dans la durée. L'échelon départemental, de par ses compétences sociales, demeure au premier rang pour faire face aux conséquences de cette crise et participer à l'effort de relance de l'économie par des investissements innovants.

Il est rappelé que le Département a fait face, en 2020 et début 2021, à un contexte financier et budgétaire particulièrement contraint, dans lequel un effet de ciseaux s'est confirmé. En effet, certaines recettes fiscales sensibles à la conjoncture, telles que les Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ont enregistré une nette baisse, et de l'autre, des dépenses sociales, principalement les dépenses du Revenu de solidarité active (RSA) ont connu une dynamique particulièrement forte.

En 2021, le retour d'une forte croissance des DMTO et la maîtrise des dépenses sociales, notamment du RSA, a permis au Département de rétablir en partie ses grands équilibres. Si nous pouvons espérer une confirmation de la reprise en 2022, le retour de l'inflation et les incertitudes qui pèsent sur le marché de l'immobilier peuvent constituer des risques qu'il convient de surveiller.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et des usagers, le budget 2022 doit permettre de consolider et de confirmer nos politiques publiques ainsi que de nouveaux dispositifs innovants. De même qu'il vise à continuer à soutenir les publics les plus fragiles dans le cadre de la solidarité, ainsi qu'à financer un programme d'investissement ambitieux et innovant, pour participer à l'effort de relance de l'économie nationale. A ce titre, le Département s'est positionné sur des appels à projets du plan de relance, depuis le début de l'année 2021, dans les trois thématiques que sont la cohésion territoriale, la transition écologique et le développement économique.

A ce stade, le Département a été en mesure de déposer des candidatures pour six appels à projets représentant un montant potentiel de financement de près de 4,8 M€, dont 1,4 M€ au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour le projet de réhabilitation partielle du collège Pierre de Ronsard à Montmorency.

Parallèlement, le Département entend bien mettre à profit le futur Contrat Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et les avenants au contrat CPER 2015-2020, qui ont été mis en place, de façon à garantir la continuité des opérations lancées tout en maintenant un haut niveau d'investissement, conformément à la logique du plan de relance. A ce titre, il se dégage, pour 2021-2027, un engagement de l'Etat et de la Région, intéressant pour le Val d'Oise, prêt à mobiliser sur le volet Culture et Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI), respectivement 60 M€ et 91 M€ en faveur du Département, soit un engagement total de 151 M€ d'investissements dans le futur CPER 2021-2027, en tenant compte des moyens affectés par le Département du Val d'Oise (21 M€) et les autres financeurs (27 M€). En revanche, des réponses et des propositions sont encore attendues de l'Etat sur les volets « Aménagement du Territoire » et « Mobilités » du futur CPER.

Ainsi, l'ensemble de ces dispositifs et leur articulation avec les politiques publiques déjà mises en œuvre par le Département devraient permettre de confirmer le nouvel élan au Département du Val d'Oise et renforceront son attractivité et son développement.

Dès lors, le Département du Val d'Oise entend réaffirmer son caractère innovant et rester une collectivité utile, agile et solidaire, à l'écoute des habitants de son territoire.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Si la crise économique consécutive à la pandémie COVID-19 a fortement dégradé l'activité économique à l'échelle mondiale, l'année 2021 - et plus particulièrement le second semestre - est marquée par une reprise économique, mais qui ne permet pas de revenir au niveau d'avant crise dès 2021, qui semble se confirmer début 2022 dans l'ensemble des régions du monde, laissant penser à une consolidation des agrégats économiques et financiers sur l'année 2022.

A. Le contexte international

Le tableau de synthèse ci-après montre les prévisions de croissance de l'économie mondiale sur la base des prévisions du FMI actualisées en octobre 2021 (Chiffres Insee France 2021 : +7%)

Tableau 1.1. Perspectives de l'économie mondiale : aperçu des projections
(Variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2020	Projections		Différence par rapport à la Mise à jour des PEM de juillet 2021 ¹		Différence par rapport aux PEM d'avril 2021 ¹	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022
Production mondiale	-3,1	5,9	4,9	-0,1	0,0	-0,1	0,5
Pays avancés	-4,5	5,2	4,5	-0,4	0,1	0,1	0,9
États-Unis	-3,4	6,0	5,2	-1,0	0,3	-0,4	1,7
Zone euro	-6,3	5,0	4,3	0,4	0,0	0,6	0,5
Allemagne	-4,6	3,1	4,6	-0,5	0,5	-0,5	1,2
France	-8,0	6,3	3,9	0,5	-0,3	0,5	-0,3
Italie	-8,9	5,8	4,2	0,9	0,0	1,6	0,6
Espagne	-10,8	5,7	6,4	-0,5	0,6	-0,7	1,7
Japon	-4,6	2,4	3,2	-0,4	0,2	-0,9	0,7
Royaume-Uni	-9,8	6,8	5,0	-0,2	0,2	1,5	-0,1
Canada	-5,3	5,7	4,9	-0,6	0,4	0,7	0,2
Autres pays avancés ²	-1,9	4,6	3,7	-0,3	0,1	0,2	0,3
Pays émergents et pays en développement	-2,1	6,4	5,1	0,1	-0,1	-0,3	0,1
Pays émergents et pays en développement d'Asie	-0,8	7,2	6,3	-0,3	-0,1	-1,4	0,3
Chine	2,3	8,0	5,6	-0,1	-0,1	-0,4	0,0
Inde ³	-7,3	9,5	8,5	0,0	0,0	-3,0	1,6
ASEAN-5 ⁴	-3,4	2,9	5,8	-1,4	-0,5	-2,0	-0,3
Pays émergents et pays en développement d'Europe	-2,0	6,0	3,6	1,1	0,0	1,6	-0,3
Russie	-3,0	4,7	2,9	0,3	-0,2	0,9	-0,9
Amérique latine et Caraïbes	-7,0	6,3	3,0	0,5	-0,2	1,7	-0,1
Brazil	-4,1	5,2	1,5	-0,1	-0,4	1,5	-1,1
Mexique	-8,3	6,2	4,0	-0,1	-0,2	1,2	1,0
Moyen-Orient et Asie centrale	-2,8	4,1	4,1	0,1	0,4	0,4	0,3
Arabie saoudite	-4,1	2,8	4,8	0,4	0,0	-0,1	0,8
Afrique subsaharienne	-1,7	3,7	3,8	0,3	-0,3	0,3	-0,2
Nigeria	-1,8	2,6	2,7	0,1	0,1	0,1	0,4
Afrique du Sud	-6,4	5,0	2,2	1,0	0,0	1,9	0,2
<i>Four mémoire</i>							
Croissance mondiale calculée sur la base des taux de change du marché	-3,5	5,7	4,7	-0,3	0,1	-0,1	0,6
Union européenne	-5,9	5,1	4,4	0,4	0,0	0,7	0,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	-3,2	4,1	4,1	0,0	0,4	0,1	0,4
Pays émergents et pays à revenu intermédiaire	-2,3	6,7	5,1	0,2	-0,1	-0,2	0,1
Pays en développement à faible revenu	0,1	3,0	5,3	-0,9	-0,2	-1,3	0,1
Volume du commerce mondial (biens et services)	-8,2	9,7	6,7	0,0	-0,3	1,3	0,2
Importations							
Pays avancés	-9,0	9,0	7,3	-0,7	-0,3	-0,1	0,9
Pays émergents et pays en développement	-8,0	12,1	7,1	0,7	0,0	3,1	-0,3
Exportations							
Pays avancés	-9,4	8,0	6,6	0,0	0,0	0,1	0,2
Pays émergents et pays en développement	-5,2	11,6	5,8	0,8	-0,9	4,0	-0,2
Cours des produits de base (en dollars)							
Pétrole ⁵	-32,7	59,1	-1,8	2,5	0,8	17,4	4,5
Hors combustibles (moyenne fondée sur la pondération des importations mondiales de produits de base)	6,7	26,7	-0,9	0,2	-0,1	10,6	1,0
Prix à la consommation							
Pays avancés ⁶	0,7	2,8	2,3	0,4	0,2	1,2	0,6
Pays émergents et pays en développement ⁷	5,1	5,5	4,9	0,1	0,2	0,6	0,5
LIBOR (en pourcentage)							
Dépôts en dollars (6 mois)	0,7	0,2	0,4	-0,1	0,0	-0,1	0,0
Dépôts en euros (3 mois)	-0,4	-0,5	-0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts en yen (6 mois)	0,0	-0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0

Source : estimations des services du FMI publiées en octobre 2021.

- Une reprise en 2021 après la forte dégradation en 2020

La crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 a considérablement dégradé la croissance en 2020. Ainsi, le PIB mondial a enregistré une chute de 3,1% en 2020.

En ce qui concerne le bloc des pays avancés, le repli de la croissance s'est situé à -4,5 % en 2020.

Aux États-Unis, le PIB américain a enregistré une contraction de -3,4%, ce qui demeure en dessous de la moyenne des pays avancés (-4,5%).

En ce qui concerne la zone Euro, celle-ci enregistre un recul sensible de la croissance en 2020 (-6,3%). Le recul du volume du commerce mondial dans un contexte de tensions commerciales avec les États-Unis a contribué à cette érosion. Toutefois, les politiques monétaires de taux bas pratiquées par la BCE (Banque Centrale Européenne) ont pu contribuer à atténuer les effets de la crise.

Parmi les principales économies de l'Union Européenne, l'Allemagne voit sa croissance ralentir également, situation qui pèse sur l'ensemble de la zone. Après avoir été impactée par les incertitudes qui pèsent sur le commerce extérieur, la crise sanitaire a également fortement touché le pays, en 2020, l'Allemagne a enregistré une croissance négative de 4,6%, soit une perte légèrement supérieure à la moyenne des pays avancés (-4,5%).

Comme pour la crise de 2008, les pays du sud de l'Europe, déjà fragilisés, s'avèrent les plus touchés sur le plan économique mais également sanitaire. Ainsi, l'Italie enregistre une « croissance » de -8,9% en 2020. L'Espagne a également vu son économie lourdement impactée par la crise. En 2020, le pays a observé un taux de « croissance » de -10,8%.

De leur côté, les pays émergents subissent également les conséquences de la crise et ont observé une contraction de leur PIB en 2020 avec un taux de « croissance » de -2,1%.

Si la Chine n'a finalement pas été trop impactée par les tensions commerciales avec les États-Unis, la crise sanitaire a ralenti la croissance du PIB. Néanmoins, la Chine, premier pays touché par la pandémie semble bien résister, affichant même une croissance positive (+2,3%) dans un contexte de contraction générale de l'économie mondiale. Cette solidité de l'économie chinoise s'explique essentiellement par le niveau de ses exportations, notamment dans le domaine médical. Le géant asiatique exporte par exemple des masques, des blouses, des gants, des tests antigéniques... Les ventes d'équipements médicaux chinois à l'étranger ont bondi de 42,5% sur un an.

En synthèse, la crise économique consécutive à la pandémie COVID-19 a considérablement dégradé les principaux indicateurs macroéconomiques des différentes régions du monde en 2020. A de rares exceptions, la quasi-totalité des pays ont enregistré une contraction de leurs économies en 2020.

- Une reprise confirmée en 2021 et une projection favorable pour 2022

Après des taux de croissance négatifs de l'économie mondiale en 2020, les prévisions sont unanimes sur la reprise attendue en 2021 et 2022. D'après le FMI, la croissance mondiale devrait en effet s'établir à 5,9% en 2021 et 4,9% en 2022.

En ce qui concerne le bloc des pays avancés, les projections anticipent une reprise avec un taux de croissance de 5,2% en 2021 (4,5% en 2022).

Les États-Unis devraient afficher un taux de croissance de 6% en 2021 et 5,2% en 2022. Comme nous le verrons plus bas, ces prévisions optimistes sont menacées par un retour des tensions inflationnistes.

En ce qui concerne la zone Euro, gravement touchée par la crise en 2020, le taux de croissance devrait se situer autour de 5% en 2021 et 4,3% en 2022. Une reprise certes, mais qui ne permet pas de revenir au niveau d'avant crise dès 2021. Pour rappel, la stratégie européenne se base sur le plan de relance européen de 2020 (baptisé « Next Generation EU »), proposé par la Commission européenne le 27 mai 2020. Cet accord a été trouvé par les vingt-sept États membres de l'Union lors du Conseil européen qui s'est tenu du 17 au 21 juillet 2020. Ce plan vise à pallier les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Son montant est fixé à 750 milliards d'euros. Cette enveloppe se répartit de la manière suivante : une enveloppe de 360 milliards de prêts et une autre enveloppe de 390 milliards de subventions. Le plan est accompagné d'un budget européen pluriannuel renforcé à 1 074,3 milliards pour les années 2021 à 2027.

Lors du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020, les dirigeants européens se sont accordés définitivement sur ce programme. La stratégie européenne vise à soutenir la croissance en misant sur les transitions écologique et numérique. Afin de pouvoir bénéficier de ces financements, les États membres devront élaborer et soumettre des plans nationaux établissant leur programme de réforme et d'investissement pour les années 2021-2023. La ratification par l'ensemble des États membres s'est achevée le 27 mai 2021. Chaque pays dans la zone euro, dont la France, a déployé son plan de relance pour distribuer ces crédits européens, auxquels s'ajoutent les mesures de soutien propres à chaque pays.

Il est rappelé que l'un des aspects réellement innovants de ce plan réside dans son mode de financement. En effet, pour la première fois, la Commission est habilitée à emprunter des fonds sur les marchés des capitaux au nom de l'Union (à hauteur d'un montant maximal de 750 milliards d'euros). L'emprunt mutualisé entre les États membres de l'UE et réalisé par la Commission européenne permet de bénéficier de sa bonne notation financière, et donc d'emprunter à des taux d'intérêts faibles et sur une durée plus longue. Il s'agit d'un pas important vers plus de fédéralisme budgétaire européen.

Néanmoins, il est à noter que plusieurs experts pointent le faible volume du plan, insuffisant pour faire face aux conséquences économiques et sociales de cette crise inédite.

Il est à noter également l'action de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui maintient pour le moment des taux directeurs bas afin de soutenir l'activité économique de la zone euro.

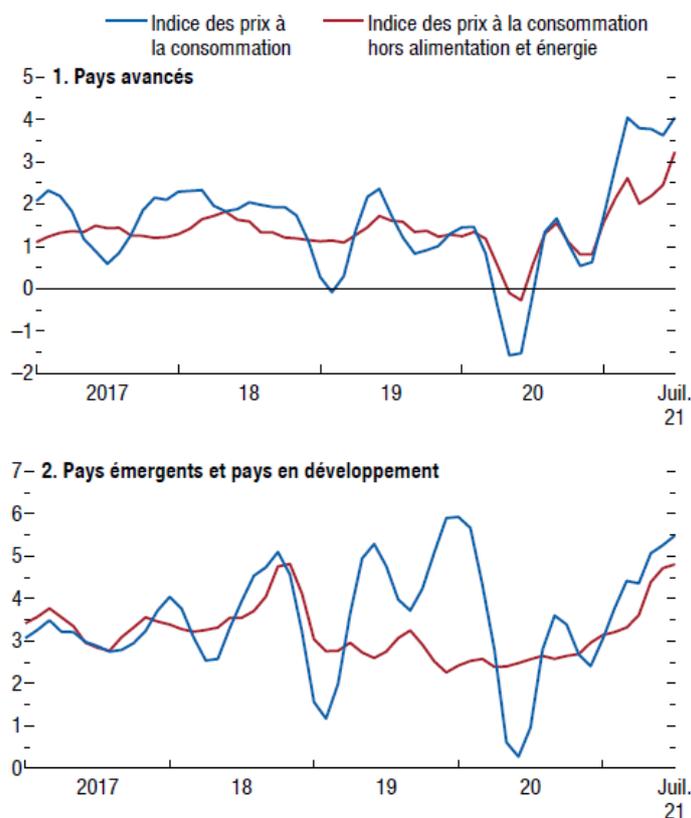
L'Allemagne, fragilisée ces dernières années, devrait également observer une reprise en 2021 avec un taux de croissance de 3,1% et 4,6% en 2022. Les pays du sud de l'Europe, très touchés par la crise pourraient espérer également une reprise. Ainsi l'Italie devrait enregistrer une croissance positive de 5,8% (4,2% en 2020) et l'Espagne un taux de 5,7% (6,4% en 2022). Ces pays sont d'ailleurs largement bénéficiaires du plan de relance européen.

Les pays émergents et en développement connaîtraient également une reprise en 2021. Les prévisions sont même plus optimistes pour ce bloc, qui devrait retrouver dès 2021 son niveau d'avant crise (+6,4%) et poursuivre une croissance dynamique en 2022 (+5,1%), principalement grâce aux pays asiatiques (+7,2% en 2021 et +6,3% en 2022). La Chine devrait atteindre un taux de croissance de 8% en 2021 et 5,6% en 2022 contre 2,3% en 2020. L'Inde devrait enregistrer une croissance positive de 9,5% en 2021 et 8,5% en 2022. La reprise russe est moins spectaculaire ; en effet, le pays, fragilisé par la crise, devrait connaître un taux de croissance 4,7% (2,9% en 2022). Le pays devrait donc retrouver son niveau d'avant crise dès 2021. Constat similaire pour les pays d'Amérique latine. Le Brésil devrait s'attendre à une croissance de 5,2% en 2021 (1,5% en 2022) après un taux de « croissance » négatif de - 4,1% en 2020.

L'un des principaux risques qui menace l'économie mondiale en 2022, cependant un retour structurel d'un niveau élevé d'inflation. En effet, comme le souligne déjà le FMI dans son rapport d'octobre 2021, *« les taux d'inflation globale ont augmenté rapidement aux États-Unis ainsi que dans certains pays émergents et pays en développement au cours des derniers mois, avec toutefois des pressions plus ou moins fortes selon les pays »*.

Le retour de l'inflation s'explique, à ce stade, essentiellement par des inadéquations entre l'offre et la demande dues à la pandémie et la reprise rapide intervenue au deuxième semestre 2021. En effet, les experts du FMI précisent que *« La forte contraction de la demande en 2020 a conduit de nombreuses entreprises à réduire considérablement leurs commandes d'intrants intermédiaires. Ainsi, lorsque la reprise s'est accélérée en 2021, certains producteurs se sont retrouvés démunis et incapables de relancer rapidement un approvisionnement suffisant ... Les prix des produits de base ont continué d'augmenter parallèlement au renforcement de l'activité économique »*.

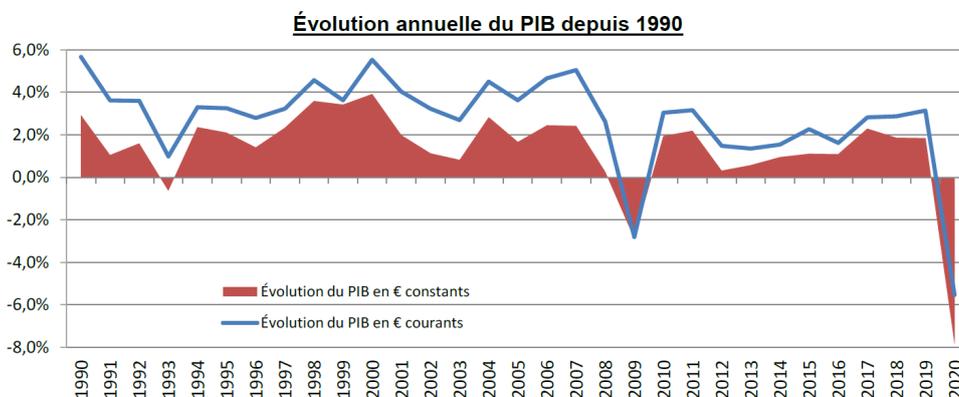
Evolution de l'indice des prix :



Source : FMI – Perspective de l'économie mondiale, octobre 2021.

B. Focus sur la France

La France a également été lourdement touchée par la crise sanitaire et économique. La France est l'un des pays qui a enregistré l'une des plus importantes contractions du PIB en 2020 (-8%). Il est à noter que cette récession demeure inférieure à celle qui avait été prévue par le Gouvernement dans le cadre de la précédente loi de finances (-11%). Il s'agit néanmoins de la pire récession enregistrée depuis 1945. La « perte de valeur » se chiffre à environ 200 milliards d'euros.



Source : cabinet FCL.

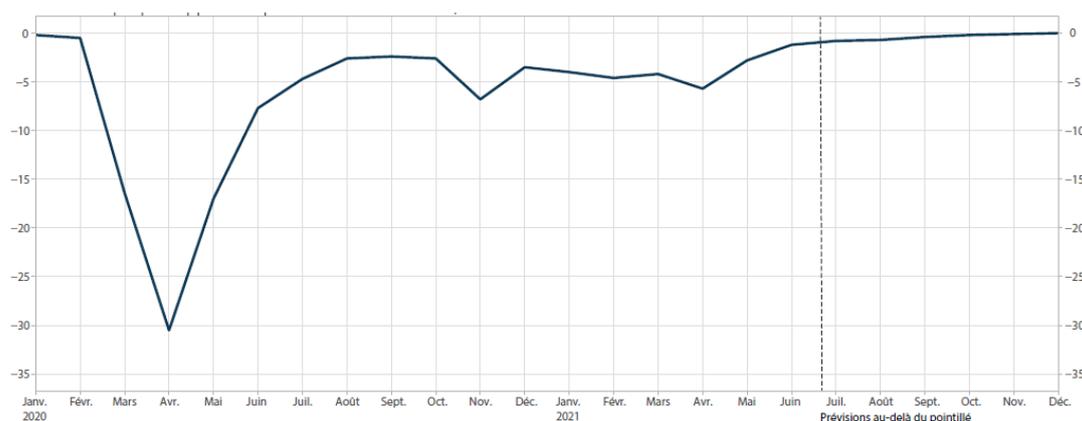
a- Synthèse des projections de croissance du Gouvernement :

	Taux de croissance du PIB		
	2021	2022	2023
PLF 2022 (Nov 2021)	6,25%	4,0%	1,6%
PLF 2022 (Sept 2021)	6,0%	4,0%	1,6%
Gouvernement (avril 2021)	5,0%	4,0%	2,3%

L'analyse de l'activité économique mensuelle réalisée par l'INSEE permet de confirmer la reprise économique dès le deuxième trimestre 2021. Par ailleurs, le confinement étendu le 3 avril 2021 au niveau national avec la fermeture des commerces « non essentiels » et les restrictions de déplacement a occasionné une nouvelle chute de l'activité, qui demeure néanmoins nettement moindre que celle de novembre 2020.

Après le premier confinement, un rebond très vif a été constaté jusqu'en août (écart réduit à - 3%). La reprise de l'activité économique s'est néanmoins tassée en septembre-octobre.

Evolution de l'activité économique en % sur la période 2020 - 2021 :



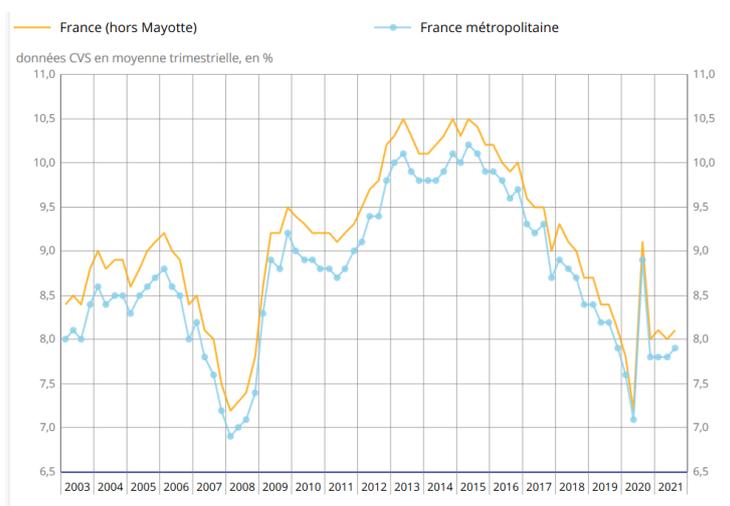
Source : INSEE

Suivant les projections, et sous condition d'une stabilisation de la situation sanitaire, la France devrait enregistrer un taux de croissance supérieur à 6% en 2021 et proche de 4% en 2022. Si ces prévisions se confirment, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise dès 2022.

S'agissant de l'emploi, la baisse de l'activité en 2020 a eu un fort impact sur le chômage. Lors du premier confinement, l'emploi salarié a chuté de près de 700 000 en France au premier semestre 2020. La reprise dès le troisième trimestre n'a compensé que partiellement cette perte (+400 000 emplois). L'aggravation de la crise sanitaire, avec notamment la mise en place du deuxième confinement, s'est traduite par un nouveau recul de l'emploi salarié (environ - 300 000). Au troisième trimestre 2020, le taux de chômage avait rebondi fortement pour atteindre les 9%. A contrario, l'année 2021 est marquée par une nette amélioration par rapport au troisième trimestre de 2020. En effet, le taux de chômage au sens du BIT est de 8% au troisième trimestre 2021.

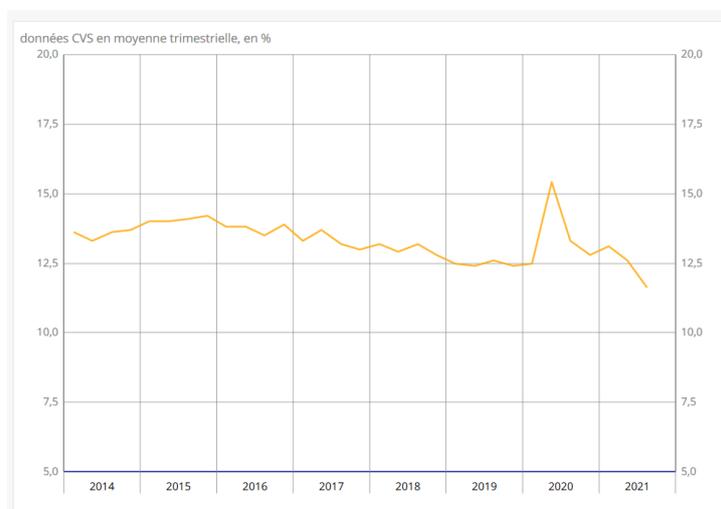
En outre, il est à noter que la part des jeunes, qui ne sont ni en emploi ni en formation, diminue fortement et atteint son plus bas niveau depuis 2008. En effet, du fait de la progression de l'emploi des jeunes, la part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation (NEET) diminue de 1 point et se situe à 11,6%.

- Evolution du taux de chômage :



Source : INSEE

- Evolution de la part des jeunes de 15 à 29 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation (NEET) :

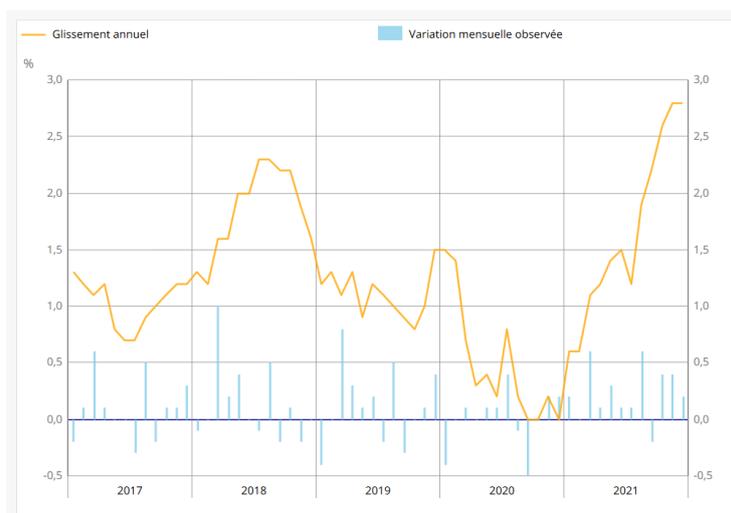


Source : INSEE

Par ailleurs, les tensions inflationnistes susmentionnées pèsent également sur la France. L'INSEE souligne une hausse de 2,8% des prix à la consommation en décembre 2021. Ce niveau dépasse les pics observés sur les années 2018 et 2019.

Les différentes estimations convergent vers une inflation entre 1,5% et 2% pour l'année 2021. Les prévisions pour l'année 2022 se situent à des niveaux proches de ceux de 2021. En effet, après un pic de l'inflation attendue après le premier semestre 2022, celle-ci devrait amorcer une décélération jusqu'à la fin de l'année, pour se situer autour de son niveau de 2021.

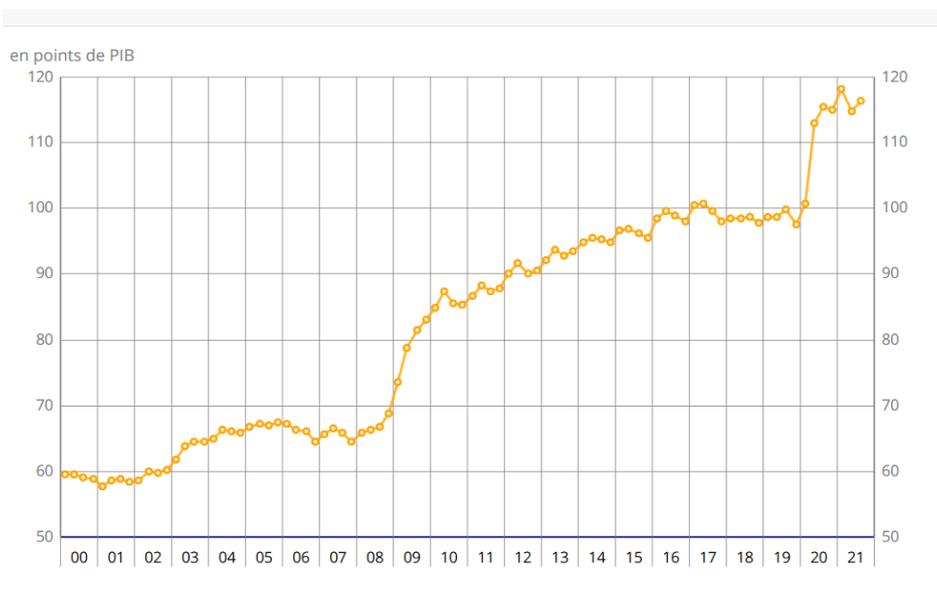
- Evolution de l'indice des prix à la consommation :



Source : INSEE, Indice des prix à la consommation - résultats provisoires (IPC) - décembre 2021, Paru le : 04/01/2022.

S'agissant des finances publiques, il est rappelé que la crise a très fortement dégradé la perspective des finances publiques. Comme le souligne l'INSEE, dans sa publication de décembre 2021, à la fin du troisième trimestre 2020, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 834,3 Md€, soit 116,3% du PIB. Après une augmentation de la dette publique au deuxième trimestre 2021 (+23,7 Md€), la variation du troisième trimestre (+72,4 Md€) est supérieure à celle du troisième trimestre 2020 (+36,1 Md€). La dette publique nette augmente plus modérément (+41,5 Md€) en raison de la nouvelle hausse de trésorerie de l'État et des administrations de sécurité sociale (+29,9 Md€). Le niveau de trésorerie des administrations publiques reste très élevé et se justifie par des besoins de financement futurs. La dette nette s'établit à 103,4% du PIB.

- Evolution de la dette des administrations publiques au sens de Maastricht en points de PIB :



Source : INSEE

Il est rappelé que le poids des administrations publiques locales (APUL) dans le déficit public reste limité. Ce sont les comptes de la sécurité sociale et de l'Etat qui enregistrent une progression particulièrement importante.

A ce titre et devant la dette abyssale de la France, les collectivités locales redoutent d'être appelées par l'Etat, dès 2023, à contribuer à l'effort incontournable de redressement des comptes publics, comme ce fut le cas dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques adoptée fin 2014 qui fixait des objectifs d'évolution en valeur des sous-secteurs des administrations publiques, à travers un Pacte de responsabilité et de solidarité, ou plus récemment dans le cadre des contrats dits de Cahors.

En effet, une démarche de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, avait été initiée lors de la conférence nationale des territoires (CNT) tenue en 2017 à Cahors, qui visait à développer une approche, en apparence partenariale, pour la régulation de la dépense locale. En contrepartie de l'effort demandé aux collectivités, l'Etat garantissait la prévisibilité et la stabilité de ses concours financiers, en renonçant à la poursuite des baisses de DGF mises en œuvre entre 2014 et 2017.

En pratique, le partenariat s'était vite transformé en bras de fer entre l'Etat et les collectivités, le cadre étant particulièrement contraint et assorti de sanctions financières. Pour mémoire, le Département du Val d'Oise, comme de nombreux autres Départements, avait refusé de signer un tel « contrat », tout en respectant la trajectoire imposée et le plafonnement des dépenses de fonctionnement à un maximum de 1,2%. Il est à noter que, devant l'ampleur de la crise, l'application de ces contrats avait été interrompue en 2020.

Les perspectives de reprise en 2021 et 2022 laissent toutefois une place à une hypothèse de stabilisation de la dette. Pour autant, ces projections dépendent fortement de l'évolution de la situation sanitaire. Un durcissement des mesures de distanciation pourrait sérieusement dégrader à nouveau l'activité économique, même si une amélioration semble se dessiner à l'issue du premier trimestre de 2022.

II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE

En 2020, la crise sanitaire et sociale a lourdement impacté les finances des collectivités territoriales. Elle a placé l'échelon départemental au cœur de l'action, notamment du fait de ses compétences en matière sociale. Les dépenses sociales en général et plus spécifiquement l'allocation du RSA, ont enregistré une hausse brutale dès le deuxième semestre de 2020.

Parallèlement, la crise a également réduit le produit de certaines recettes sensibles à la conjoncture économique. C'est le cas notamment des droits de mutation (DMTO) qui ont enregistré une baisse de 8% en 2020, soit une perte de 18 M€. L'effet de ciseaux attendu s'est donc confirmé lors de la clôture de l'exercice 2020.

Néanmoins, les efforts de gestion importants réalisés sur les exercices précédents ont permis au Val d'Oise d'atténuer les impacts financiers et budgétaires de cette crise.

Par ailleurs, l'amélioration susmentionnée de la conjoncture économique depuis le deuxième semestre 2021 permettra de rétablir les principaux grands équilibres financiers et budgétaires du Département. Le compte administratif 2021 permettra d'afficher un rétablissement sensible des soldes intermédiaires dans une trajectoire générale plus favorable.

A. Rétrospective : un regard sur les finances départementales sur la période 2017 – 2020.

Evolution des soldes intermédiaires sur la période 2017 / 2020 conformément au dernier compte administratif voté (exercice 2020) :

Soldes prévisionnels	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Produits de gestion (nets de reprise financière)	1 084 554 538	1 104 208 210	1 145 151 887	1 145 847 617
Charges de gestion	915 537 156	935 543 829	959 232 736	1 017 655 281
Evolution charges de gestion (%)	0	0	0	0
Excédent brut de fonctionnement	169 017 382	168 664 381	185 919 152	128 192 335
Résultat financier (produits - charges)	-18 837 324	-16 861 491	-16 871 042	-15 976 511
Résultat exceptionnel (produits - charges)	10 405 328	-1 890 525	2 044 392	67 268
Epargne brute (CAF brute)	160 585 386	149 912 365	171 092 502	112 283 093
Amortissement du capital de la dette (hors refin.)	92 096 740	77 682 716	80 876 851	83 380 979
CAF nette	68 488 645	72 229 650	90 215 651	28 902 113
Ressources propres	197 102 574	263 836 798	314 296 231	283 034 610
Encours de la dette au 31/12	955 443 706	929 260 991	893 384 140	893 384 140
Taux d'épargne brute (CAF brute/RRF)	14,3%	13,2%	14,5%	9,5%
Capacité de désend. (Encours / CAF)	5,9 ans	6,2 ans	5,2 ans	8 ans
Poids de la dette = Encours / RRF	84%	82%	75%	79%
Personnel / fiscalité directe	37,70%	36,50%	36,90%	36,40%

Source : comptes administratifs du Département du Val d'Oise.

La Département, grâce à des efforts de gestion, a pu suivre une trajectoire vertueuse en rétablissant les équilibres budgétaires dans un contexte financier hautement incertain. L'évolution des soldes intermédiaires du Département ces dernières années peut en témoigner.

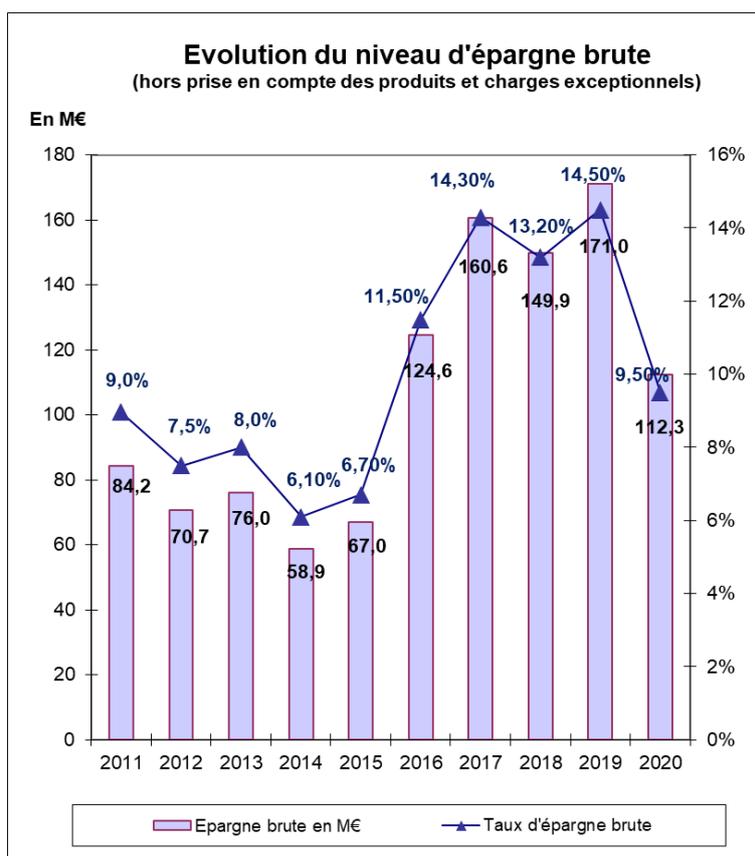
Avant crise, en 2019, l'épargne brute a enregistré une hausse de 14% après une baisse de 6,7% en 2018. Pour rappel, elle a connu deux hausses successives en 2016 (85,6%) et en 2017 (26,12%). Le taux d'épargne brute, qui mesure la part de celle-ci sur les recettes réelles de fonctionnement, a gagné 1,3 point passant de 13,2% en 2018 à 14,5% en 2019, très loin du seuil d'alerte qui se situe entre 8 et 10 %. C'est principalement la bonne dynamique des produits des droits de mutation (DMTO) qui explique cette amélioration. Pour mémoire, le Département a encaissé 243,6 M€ en 2019 contre 221,1 M€ en 2018, ce qui représente une hausse supérieure à 10%.

Néanmoins, en 2020, compte-tenu de la crise consécutive à la pandémie, l'épargne brute enregistre une forte baisse, pour s'établir à 112,3 M€ contre 171 M€ en 2019, soit une baisse de -34,3% et - 58,7 M€ en volume.

Le taux d'épargne brute, correspondant au rapport de l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement, diminue également, passant de 14,5% en 2019 à 9,5% en 2020.

Il est à noter que les ressources propres ont également enregistré une baisse sensible passant de 314,2 M€ en 2019 à 283 M€ en 2020. Cette baisse s'explique en grande partie par la baisse des produits DMTO évoquée précédemment.

Evolution du niveau d'épargne brute (en M€) :



La CAF nette (Capacité d'autofinancement nette), qui correspond à la CAF brute (ou épargne brute) diminuée des remboursements de dettes en capital, après avoir enregistré une progression continue depuis 2016 et ce malgré un contexte budgétaire tendu, passant de 49,4 M€ en 2016 à plus de 90 M€ en 2019, a baissé en 2020 pour se situer à 28,9 M€, soit à un niveau inférieur à celui de 2016.

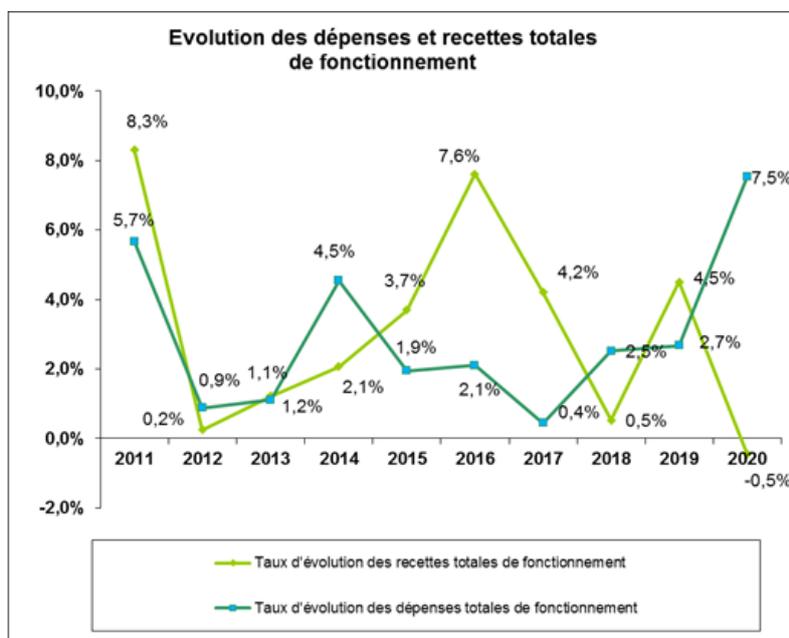
Ainsi, la crise sanitaire a engendré un fort effet de ciseaux qui a dégradé les soldes intermédiaires du Département. En effet, bien que supérieur aux premières estimations très pessimistes, le produit des DMTO a enregistré une forte érosion due aux périodes de confinement, freinant et limitant l'activité du marché immobilier sur l'année 2020, enregistrant une baisse de 8% en 2020 par rapport à 2019. Les dépenses de RSA ont également enregistré une hausse significative de l'ordre de 10%, due aux tensions sur le marché de l'emploi et par la montée en puissance de situations de précarité.

S'agissant des recettes, en 2020 le Département a encaissé 1 183,5 M€ de recettes de fonctionnement, dont 544,6 M€ en produit de la fiscalité directe, 240,7 M€ de fiscalité indirecte (droits de mutations hors part Etat, taxe sur l'électricité et taxe d'urbanisme), 124,6 M€ de dotations de l'Etat et participations, 203,1 M€ au titre des compensations de transferts de compétences et 70,4 M€ d'autres recettes (recouvrements sur autres collectivités, recouvrements sur bénéficiaires, Fonds de péréquation des DMTO...).

En 2021, les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer autour de 1 250,9 M€. La variation estimée s'explique principalement par la hausse du produit des DMTO, qui devrait dépasser 275 M€.

L'atterrissage de l'exercice 2021, dont les opérations de clôture sont en cours d'achèvement, pourrait se situer autour de 200 M€.

Taux d'évolution des dépenses et recettes totales de fonctionnement :



S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles se sont élevées à 1 086 M€ en 2020 (contre 1010,1 M€ au titre de l'exercice précédent, soit +76 M€). Cette hausse globale de 7,5% par rapport à 2019 est portée essentiellement par les dépenses sociales dont la croissance en 2020 s'explique par le contexte inédit de crise sanitaire qui a engendré une crise économique et sociale. Il convient de noter en 2020, d'une part, une augmentation de la dépense du RSA (+ 25 M€), et d'autre part, une augmentation significative des dépenses liées à l'hébergement tant à domicile qu'en établissement, notamment dans le secteur de l'enfance.

Pour rappel, toujours dans le cadre de la crise sanitaire, le Département a engagé en 2020 des dépenses à hauteur de 8 M€ pour l'acquisition de masques et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) afin d'accompagner les professionnels et les établissements de santé dans la gestion de la crise sanitaire pour protéger les plus vulnérables, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est à noter que cette dépense n'a été que très partiellement compensée par l'Etat (de l'ordre de 1,8 M€).

En 2021, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient s'élever à 1 055,8 M€. Cette variation favorable s'explique principalement par la maîtrise des dépenses sociales, et notamment du RSA, dans un contexte marqué par une sensible reprise économique dès le deuxième semestre 2021. Il est à noter également que l'année 2020 a vu l'augmentation de certaines dépenses liées à la crise, tels les EPI, ou les frais de nettoyage et de désinfection, dont les niveaux engagés en 2020 n'ont pas tous été reconduits en 2021, du moins dans de telles proportions.

Le Département a également su maîtriser son niveau d'endettement. Ainsi, au 31 décembre 2020, la structure de la dette fait apparaître un encours stable s'élevant à 893,4 M€ (soit le même niveau qu'en 2019), dont la durée de vie moyenne est de 7 ans, et le taux moyen de 1,74%, hors emprunts en phase de mobilisation.

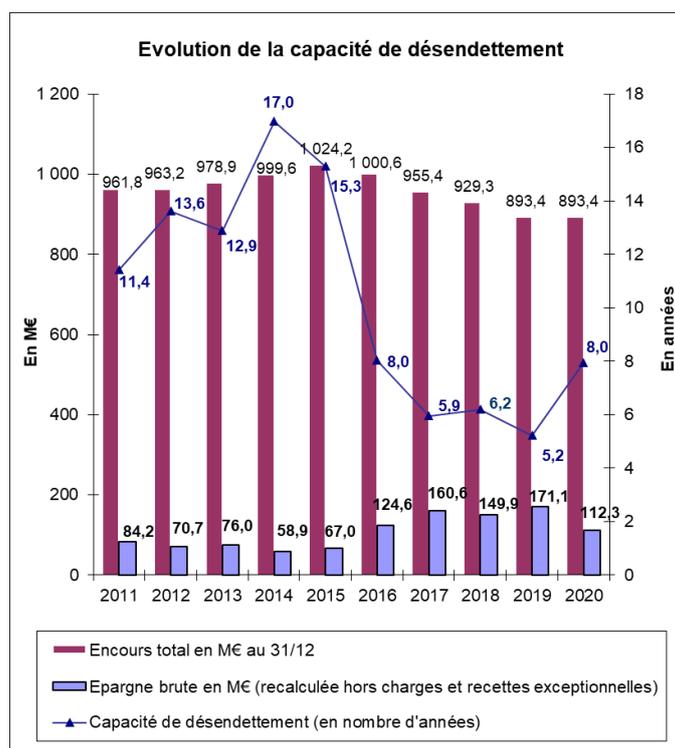
La capacité de désendettement, qui correspond au rapport entre l'épargne et la dette, est un ratio destiné à mesurer l'importance de l'endettement d'une collectivité et sa soutenabilité. Elle s'exprime en

années et permet d'identifier la capacité de la collectivité à rembourser intégralement sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

Après avoir atteint un pic de 17 ans en 2014, la capacité de désendettement a fortement diminué depuis grâce à une gestion rigoureuse et à une gouvernance responsable, et s'établit au compte administratif 2020 à 8 ans (contre 5,2 ans en 2019). Le seuil de vigilance se situe entre 9 et 10 années. Cette variation s'explique par la dégradation susmentionnée des soldes intermédiaires.

Néanmoins le rétablissement des grands équilibres financiers et budgétaires du département en 2021 dans un contexte de reprise économique devrait inverser la tendance et ramener cet indicateur à des niveaux proche de 2019.

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement :



En ce qui concerne la section d'investissement, en 2020, les recettes réelles s'élèvent à 146 M€. Hors emprunt, ces recettes se composent essentiellement de subventions et participations à hauteur de 27 M€ contre 25 M€ en 2019. Les dotations de l'État s'élèvent à 23,6 M€ (contre 19,1 M€ en 2019), dont 16,7 M€ au titre du FCTVA.

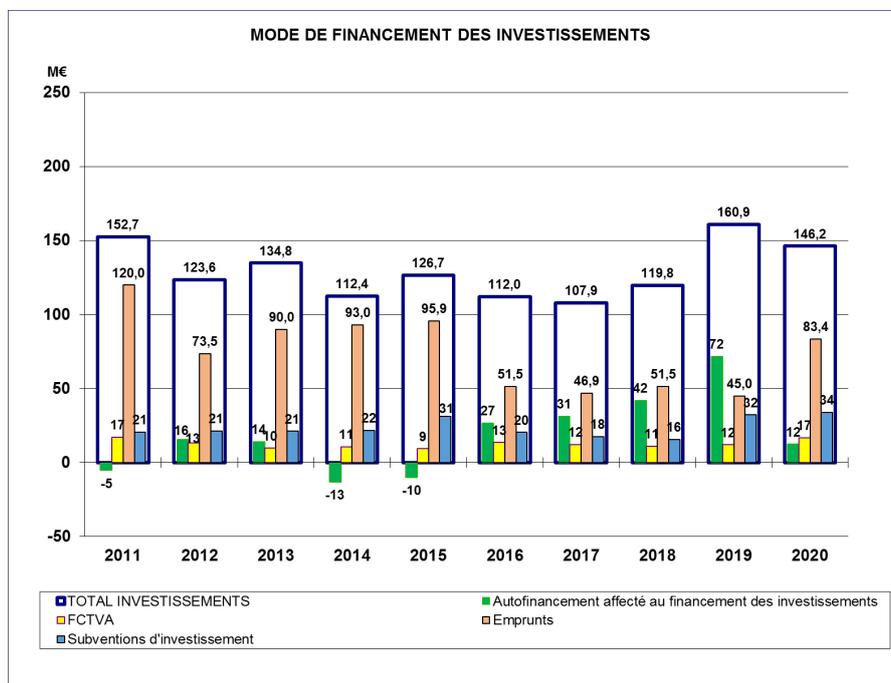
En ce qui concerne les emprunts, le Département a mobilisé, en 2020, 83,4 M€ ce qui représente 57,2% des recettes réelles d'investissement (contre 40,7% en 2019). En 2020, le Département stabilise ainsi son encours de dette à 893,4 M€, le remboursement du capital de la dette à hauteur de 83,4 M€ étant couvert par la mobilisation d'emprunt pour un même montant.

Par ailleurs, en 2021, le Département a profité de la bonne conjoncture économique pour réduire son encours de dette, d'un montant de 25 M€. Soit un encours de dette qui s'établit à 868 M€ fin 2021.

L'ensemble de ses recettes d'investissement, notamment les recettes d'emprunt, l'autofinancement, les subventions affectées et le FCTVA, viennent financer les dépenses d'équipement. Le niveau d'autofinancement satisfaisant observé ces dernières années permet de limiter le recours à l'emprunt conformément à la stratégie de désendettement progressive adoptée par le département.

En 2021, les recettes réelles d'investissement devraient se situer autour de 141,7 M€ soit une diminution de 3%.

Evolution du mode de financement des dépenses d'équipement :



S'agissant des dépenses réelles d'investissement (hors OCLT), elles s'établissent à 241,1 M€ en 2020. Elles se composent essentiellement de travaux pour le compte propre du Département hors mouvements financiers (38% des dépenses d'équipement contre 35% en 2019). Les subventions et participations versées ont représenté 19% contre 21% en 2019. Concernant les dépenses financières, elles représentent 36% des dépenses réelles d'investissement en 2020 contre 31% sur l'exercice antérieur.

En 2021, les dépenses réelles d'investissement devraient se situer autour de 258,2 M€ soit une évolution de 7%.

B. La trajectoire vertueuse du Département récompensée par l'Agence de notation Fitch

Dans sa dernière revue annuelle de la situation financière du Département du Val d'Oise, en date du 3 décembre 2021, l'agence Fitch Ratings a relevé la note long terme du Département du Val d'Oise à 'AA' contre 'AA-' auparavant (à deux crans de la meilleure note « AAA » sur une échelle de 20 niveaux). Fitch a également confirmé la note à court terme à 'F1+', soit la meilleure note possible pour le volet court terme. La perspective passe de stable à négative et reflète celle de l'Etat souverain français (AA/Négative).

Pour la première fois, depuis qu'il se fait noter financièrement en 2012, le Département accède à cette note. Cette récompense traduit les efforts menés par le Département depuis ces années, accompagnés par une forte gouvernance financière interne. Cette notation favorable s'inscrit également dans une conjoncture meilleure qu'attendue en 2021, qui permet d'améliorer sensiblement la trajectoire financière du Département.

La prospective du Département à horizon 2025 s'appuie ainsi sur un taux d'épargne brute cible de 13%, un encours de dette stable, voire un désendettement, et un plan pluriannuel d'investissement prévisionnel de 200 M€ en moyenne par an, sur la période 2022-2028.

Le rehaussement des notes reflète une capacité de désendettement du Département en nette amélioration (proche de 4 ans selon la prospective interne du Département, 6 ans d'après les estimations de l'agence à horizon 2025). Selon Fitch, «l'amélioration de la capacité de désendettement dans notre scénario de notation, par rapport à notre dernière revue des notes, s'explique par la forte hausse des recettes de DMTO attendue cette année, des prévisions plus favorables des recettes de TVA, et des dépenses sociales qui devraient être moins élevées qu'attendu ».

Ainsi, « les recettes du département sont robustes, constituées majoritairement de recettes fiscales prévisibles et de transferts stables de l'Etat. Celles-ci comprennent à la fois les dotations reçues et la TICPE, dont les recettes sont en grande partie garanties par l'Etat français. Elles ont un faible risque de contrepartie en raison de la note souveraine élevée ».

Par ailleurs, l'agence de notation estime que le Département a exercé un bon contrôle sur ses dépenses de gestion au cours des dernières années. Selon l'Agence, "la flexibilité du Département sur ses dépenses de fonctionnement est modérée en raison de la rigidité notamment de ses dépenses sociales. Le Département dispose d'une plus grande souplesse sur ses dépenses d'investissement, qui s'inscrivent dans la volonté de la nouvelle mandature d'engager un plan d'investissement ambitieux, notamment pour la programmation des collèges et les projets structurants sur le secteur des mobilités" de façon à répondre au mieux aux besoins des valdoisiennes et valdoisiens.

Une notation performante va permettre au Département d'accéder plus facilement, et à de meilleures conditions, aux financements à long terme des marchés obligataires (10, 15 voire 20 ans), et sur le court terme, au marché des outils de trésorerie, notamment les Titres Négociables à Court Terme (TNCT), anciennement dénommés Billets de Trésorerie (BT), (maturités de 1 jour à 1 an).

Néanmoins, le Département devra rester vigilant quant à l'évolution de la situation pour confirmer cette trajectoire et la tenue de ses fondamentaux.

C. Les grandes orientations du budget 2022 : Un budget d'investissement et d'ambitions pour le Val D'Oise

A la faveur de la mise en place de la nouvelle mandature 2022-2028, le budget 2022 s'inscrit dans une démarche nouvelle de pilotage par objectifs. Ainsi, l'élaboration de ce budget primitif a été conçue différemment, en déterminant, en amont, des enveloppes de fonctionnement, calculées à partir des objectifs stratégiques que souhaitent respecter les élus, fixés sur les trois ratios financiers fondamentaux suivants: le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement, et la variation du stock de dette.

S'agissant du taux d'épargne brute, un objectif cible minimum, fixé à ce stade à 13%, traduit la volonté de maintenir une trajectoire ambitieuse mais permettant de laisser au Département des marges de manœuvre pour déployer et amplifier ses politiques publiques au service des valdoisiens.

En ce qui concerne les ratios liés à la dette, le Département entend maîtriser durablement son endettement qui reste élevé (de l'ordre de 868 M€ à la clôture de l'exercice 2021), en dépit des efforts réalisés pour réduire l'encours de dette depuis ces dernières années.

En effet, bien qu'en diminution et fortement sécurisée, la dette pourrait être exposée à une remontée des taux d'intérêts, et son niveau est facteur de rigidité car il ne permet pas d'envisager l'emprunt comme un recours plausible et durable pour financer les investissements d'avenir du Département. L'enjeu des stratégies budgétaires mises en œuvre, comme celle du lissage de l'important effort d'investissement qui s'annonce d'ici 2028, viseront donc à déployer une stratégie concomitante de maîtrise du stock de dette.

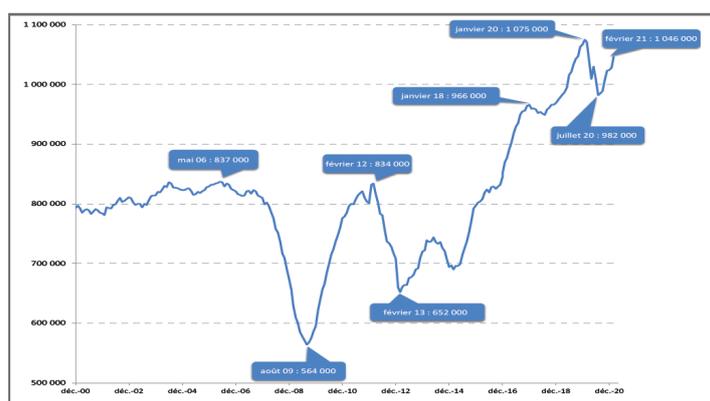
Ainsi, il s'agit notamment de procéder à des choix efficaces en fonctionnement, pour assurer le financement des investissements départementaux d'avenir.

1. Evolution des recettes de fonctionnement

Les principales hypothèses retenues pour 2022 permettraient d'espérer des recettes de fonctionnement supérieures à 1,2 milliards d'euros (hors reprise de résultats), soit une évolution de l'ordre de +3,8% par rapport au BP 2021.

En ce qui concerne les droits de mutation (DMTO), il est rappelé que depuis 2013, la dynamique du produit des DMTO est en constante progression, marquant même une accélération sur 2017, 2018 et 2019. En effet, en 2019, le contexte financier et bancaire avec des taux exceptionnellement bas ont favorisé une progression du nombre de transactions. Ainsi, un pic de 243,6 M€ a été atteint la même année. En janvier 2020, avant le déclenchement de la crise, le seuil des 1 000 000 de transactions de logements anciens était franchi.

Evolution du nombre de transactions immobilières des logements anciens sur la période 2000 / 2021 :



Source : CGEDD d'après bases notariales et DGFIP / Note de conjoncture immobilière n°51, Notaires de France, avril 2021

S'agissant de l'année 2020, comme le souligne la revue des « Notaires de France », la dynamique s'est poursuivie avant de chuter en mars / avril en raison du premier confinement. Si un rattrapage a bien eu lieu en termes de signatures d'avant-contrats post-confinement, avec une forte activité jusqu'à mi-août, l'année marque une inversion de tendance et un recul par rapport à 2019. Pour le Val d'Oise, cela s'est traduit par une baisse de 8% des produit de DMTO en 2020, soit une perte de 18 M€.

Evolution du nombre de transactions immobilières des logements anciens de janvier 2019 à novembre 2020 :



Source : CGEDD d'après bases notariales et DGFIP / Note de conjoncture immobilière n°49, Notaires de France, octobre 2020.

En revanche, l'année 2021 a repris un cycle haussier et a été particulièrement dynamique. En effet, le nombre de transactions réalisées au cours des 12 derniers mois en France s'est élevé à 1 198 000 à fin octobre. Le volume annuel de transactions est donc en hausse depuis le 4^e trimestre 2020, après la décline survenue entre fin 2019 et le 3^e trimestre 2020.

Au niveau national, « Notaires de France » évalue à +5,2% l'évolution sur un an de l'indice des prix des appartements anciens. Cette hausse est néanmoins plus prononcée en province (+7,5%) qu'en Île-de-France (+2,5%). Cette évolution est même de +9% pour les maisons anciennes. Elle est également plus forte en Province (+9,4%) qu'en Île-de-France (+7%).

Au vu de ces éléments, le produit des DMTO encaissé par le Département devrait atteindre un pic historique supérieur à 270 M€.

Pour 2022, compte tenu des aléas qui pèsent sur le marché immobilier avec un risque de durcissement des conditions d'obtention de crédit, les hypothèses retenues font état d'un produit de DMTO qui se situerait autour des 250 M€, soit une prévision en baisse de l'ordre de 7,5% par rapport au produit attendu en 2021 (soit une perte comprise entre 20 et 25 M€). Il est à noter que la moyenne des DMTO sur les cinq dernières années s'établit à 216,2 M€.

S'agissant des autres recettes fiscales, pour mémoire, 2021 a été la première année d'application de la réforme fiscale mise en place par la LFI 2020 (article 16) qui a transféré la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) au profit du bloc communal. Les Départements ont donc perçu en remplacement une fraction du produit net de TVA. Il s'agit d'une recette de substitution sans pouvoir de taux, soit une ressource administrée par l'Etat là où le foncier bâti garantissait, a minima, un pouvoir de taux.

Pour 2021, l'hypothèse retenue à l'étape du BP était celle d'un montant égal au dernier produit TFB perçu par le département en 2020, soit 307,4 M€. Ce montant a été réajusté à la hausse en cours d'année à la suite de la notification transmise par les services de l'Etat. Ainsi, le Département devrait percevoir 310 M€ en 2021. Pour 2022, l'hypothèse retenue fait état d'un montant de l'ordre de 322 M€, soit une hausse d'environ 3,9% (+12 M€).

S'agissant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les collectivités locales perçoivent en année 'n' la CVAE payée par les entreprises au cours de l'année précédente (n-1). La CVAE perçue en 2022 sera donc celle acquittée par les entreprises en 2021.

Pour rappel, à périmètre constant entre 2016 et 2017, la CVAE notifiée au Département a connu une très forte dynamique. En 2018, il est fait le constat d'une dynamique de la CVAE quasi nulle (+0,1%). En 2019, on a constaté une hausse de la dynamique de cette recette (+3,2%), représentant une augmentation de 4,4 M€ dont une part de 2,3 M€ cédée à la Région, à comparer aux 67 K€ constatés au titre de l'année 2018 (hausse de la part variable). En 2020, on constate une stabilisation (légère hausse inférieure à 1 M€). En 2021, la part variable enregistre une baisse en raison de la crise. Cette baisse demeure néanmoins contenue, soit 1,3 M€.

Pour 2022, l'hypothèse retenue par les services fiscaux laisse espérer une part variable de l'ordre de 62 M€, soit une baisse de l'ordre de 9 à 10% par rapport à 2021. Cette baisse s'explique par la correction des entreprises du montant versé aux services fiscaux, correspondant aux soldes des années antérieures, frappées par la crise. Cette année encore, la part fixe devrait rester stable (63,3 M€).

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), l'enveloppe du Département du Val d'Oise devrait s'établir à environ 103 M€ en 2022, soit un montant stable par rapport à 2021. Cependant, elle ne représente plus qu'environ 7% des recettes de fonctionnement du Département.

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, pour rappel, le Département a perçu 2,9 M€ en 2014, 6,2 M€ en 2015, et connaît depuis une hausse progressive avec 7,6 M€ en 2016, 9,9 M€ en 2017, 11,8 M€ en 2018, 14,5 M€ en 2019 et 15 M€ en 2020. Le produit de la taxe d'aménagement perçu en 2021 devrait rester stable. Par prudence, l'hypothèse retenue pour 2022 est celle d'un produit proche de 11 M€.

2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Les principales hypothèses retenues pour 2022 permettraient d'inscrire des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,14 milliards d'euros (hors virement à la section d'investissement et dépenses imprévues) soit une baisse de -2,5% par rapport au BP précédent. Cette variation s'explique par une maîtrise des dépenses sociales dans un contexte de reprise économique, ainsi qu'à la poursuite des efforts d'optimisation engagés sur l'organisation interne du Conseil départemental (maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel, même si ces dernières connaissent en 2022 une hausse relative, de façon à mieux prendre en compte des métiers en tension ainsi que pour doter certains services de ressources additionnelles de façon à être en mesure de lancer de nombreux projets).

En ce qui concerne les charges de personnel, il est à noter une évolution dans l'approche de la gestion des ressources humaines avec les années précédentes, avec l'adoption de lignes directrices en matière de pilotage pluri-annuel des ressources humaines de la collectivité, dans une approche prospective des besoins en métiers, en effectifs, et en compétences, ainsi que la définition d'un nouveau cadre pour le télétravail. Parallèlement, le Département entend se doter d'une marque employeur, qui concerne autant la définition d'une « stratégie employeur » que sa mise en valeur, pour maintenir son attractivité, en capitalisant sur ses atouts (offre de formation, qualité de vie au travail, innovation) ; mais également travailler pour trouver de nouveaux leviers d'attractivité (conditions de recrutement, régime indemnitaire, qualité des locaux, évolutions de carrière, mobilités...). Ainsi, dès la fin de l'année 2021, la création de plus d'une vingtaine de postes a été décidée de façon à renforcer des équipes devant déployer certaines politiques publiques au bénéfice des valdoisiers. De même, a été décidée une revalorisation du régime indemnitaire des métiers sociaux et collègues.

Dans ce cadre, en ce début de mandat, l'organisation des services du Conseil départemental a également été modifiée dans l'objectif d'être plus cohérente avec le projet porté par la majorité départementale. Cette évolution, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2022, vise à optimiser le fonctionnement de la collectivité, de simplifier ses circuits, et d'améliorer la performance des services, en renforçant l'identité départementale pour aboutir à une structure lisible au regard des actions conduites.

Parallèlement, l'année 2022 sera marquée par un travail de fond sur le régime indemnitaire de l'ensemble des agents du Département, pour apporter plus de cohérence à la grille actuelle et rendre plus lisible les postes et les missions ainsi redéfinis.

Outre ces mesures, il est à noter certaines mesures nationales telles que la revalorisation du SMIC ou des rémunérations des agents en catégorie C à mettre en œuvre sur l'année.

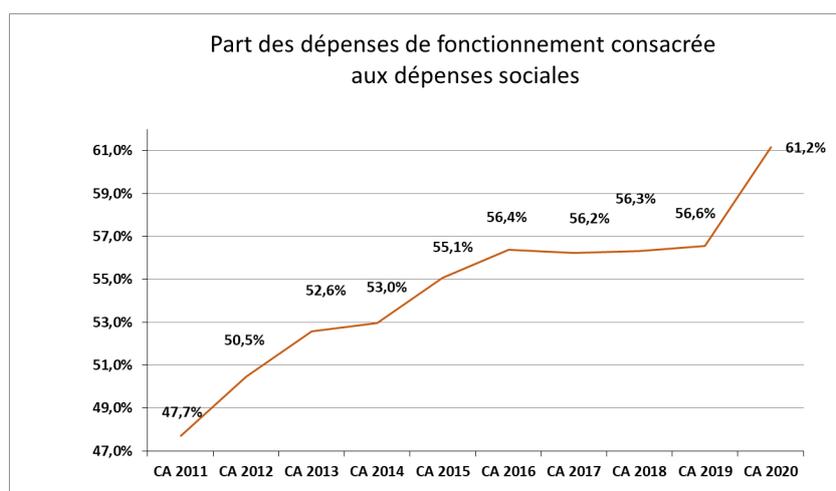
L'ensemble de ces mesures d'accompagnement représente une évolution de près de 3% des charges de personnel en 2022, qui se situeraient à hauteur de 158 M€, contre 153 M€ au BP 2021.

S'agissant des charges à caractère générale (hors équipements de protection individuelle - EPI), une diminution est envisagée pour 2022. Elles devraient se situer à environ 77 M€ contre 79,3 au BP 2021.

En raison de ses compétences et de son positionnement comme chef de file de la solidarité, les dépenses sociales représentent une part conséquente des dépenses du Département, qui s'établissent à près de 61,2% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement au CA 2020, comme le montre le graphique suivant. Il est à noter que ce poids était en constante augmentation jusqu'à 2016 et après un plateau observé jusqu'à 2018, repart à la hausse en 2019, avant de s'accroître en 2020 sous les effets de la crise.

En 2021, les dépenses sociales représenteraient un estimé de 652,6 M€, soit près de 61% des dépenses de fonctionnement.

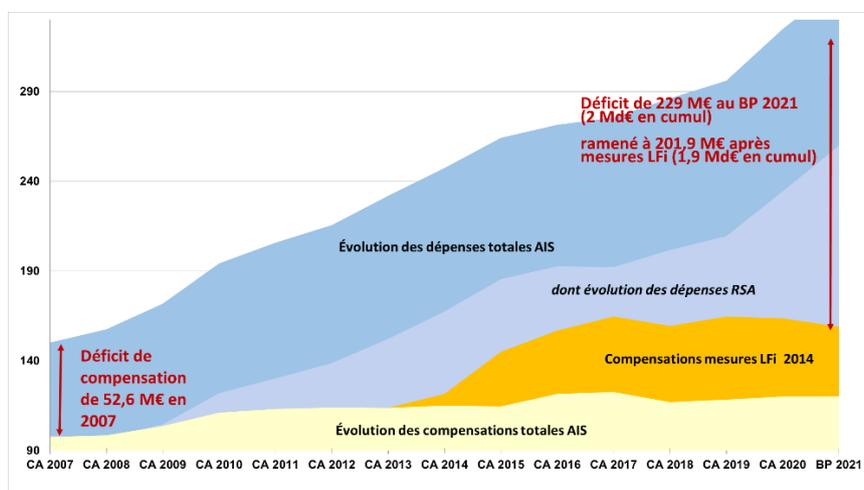
Evolution de la part des dépenses de fonctionnement consacrée aux dépenses sociales :



S'agissant des compensations des allocations individuelles de solidarité (AIS), le Département enregistre une augmentation du reste à charge, qui s'établit à 229 M€ au BP 2021, (contre 205 M€ au CA 2020 avant prise en compte des mesures de la LFI 2014) et à 201,9 M€ (en les prenant en compte).

En cumul depuis 2002, le reste à charge s'établit à 2 Md€ au BP 2021 (avant prise en compte des mesures de la LFI 2014) et à 1,9 Md€ (en les prenant en compte).

Le graphique ci-après montre l'évolution du déficit de compensation (partie bleue) observé depuis 2007 sur les 3 allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'APA, la PCH et le RSA.



Au niveau national, une tendance à la hausse des dépenses sociales est observée ces dernières années. En effet, l'Observatoire national De l'Action Sociale (ODAS) précisait dans son dernier rapport annuel qu'en 2020, « la dépense nette d'action sociale départementale a augmenté de 1,6 milliards d'euros par rapport à 2019 (soit +4,2%), passant de 38,6 à 40,2 milliards d'euros. La participation financière de l'Etat est restée presque stable par rapport à 2019 (+1,4%). La charge nette progresse de 1,5 milliards d'euros par rapport à 2019 pour atteindre 31,8 milliards d'euros (+5,1%). Ces augmentations de la dépense nette et de la charge nette sont deux fois plus importantes que l'année précédente. »

Evolution des dépenses et charges nettes d'action sociale départementale, par domaines, de 2016 à 2020 :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Aide sociale à l'enfance, hors personnel*	7 270	7 370	7 560	7 900	8 140	3%
Soutien aux personnes handicapées, hors personnel	7 320	7 520	7 600	7 790	8 000	2,7%
Soutien aux personnes âgées, hors personnel	6 890	7 055	7 145	7 200	7 460	3,6%
RMI-RSA, hors personnel	10 170	10 270	10 370	10 425	11 150	7%
Autres dépenses d'intervention hors personnel	1 650	1 630	1 620	1 600	1 640	2,5%
Personnel	3 530	3 585	3 615	3 705	3 850	3,9%
Dépense nette d'action sociale	36 830	37 430	37 910	38 620	40 240	4,2%
Concours allocations	8 170	8 280	8 380	8 310	8 430	1,4%
Charge nette d'action sociale	28 660	29 150	29 530	30 310	31 810	4,9%

Source : La Lettre de l'ODAS – Finances départementales – Décembre 2021.

S'agissant des domaines de l'action sociale, la protection de l'enfance enregistre une progression de 3%.

Evolution du nombre d'enfants et de jeunes majeurs accueillis en protection de l'enfance à l'échelle nationale :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Total des jeunes accueillis	162 400	171 100	181 100	189 200	193 900	4 700
Mineurs non MNA	130 400	130 900	133 100	136 700	140 000	3 300
Jeunes majeurs non MNA	12 200	11 600	11 100	11 400	12 000	600
Mineurs MNA	13 400	22 300	28 600	29 700	24 900	-4 800
Jeunes majeurs MNA	6 400	6 300	8 300	11 400	17 000	5 600

La dépense nette dans le cadre des politiques de soutien aux personnes en situation de handicap enregistre une augmentation de 2,7% passant de 7,8 milliards en 2019 à 8 milliards en 2020. La principale hausse dans ce domaine concerne la PCH qui a augmenté de 5,6%. En effet, la disparition progressive de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ne suffit pas à compenser la hausse toujours plus conséquente des dépenses liées à la prestation de compensation du handicap (PCH) qui enregistre une hausse de 120 millions d'euros au niveau national. Cette hausse de la PCH s'explique en partie par l'augmentation du nombre des bénéficiaires.

Evolution nationale du nombre de personnes handicapées bénéficiaires des diverses prestations :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
PCH (droits ouverts)	254 000	267 000	278 500	291 500	300 500	9 000
ACTP	59 000	54 000	50 500	47 300	44 500	-2 800
Aide sociale à l'hébergement	140 500	141 000	141 000	140 900	136 600	-4 300

Source : La Lettre de l'ODAS – Finances départementales – Décembre 2021.

En ce qui concerne la dépense nette en faveur des personnes âgées dépendantes, une hausse est constatée en 2020 après une stabilisation en 2019. En effet, celle-ci passe de 7,2 milliards en 2019 à 7,5 milliards en 2020. Il est à noter que l'essentiel de la dépense de soutien aux personnes âgées dépendantes porte sur l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) à domicile (3,7 milliards) et en établissement (2,5 milliards). La dépense APA à domicile enregistre une hausse de 2,9%.

S'agissant des dépenses liées à l'insertion, la dépense nette a augmenté en 2020 de 725 millions d'euros (+7%) par rapport à 2019. Elle atteint dorénavant plus de 11 milliards d'euros contre 10,42 milliards en 2019. C'est donc bien le RSA qui explique près de la moitié de la charge supplémentaire d'action sociale pour les départements en 2020. Ce sont les dépenses consacrées aux allocations qui enregistrent la progression la plus importante (+7,2%) en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+123 300). Pour rappel, au 31 décembre 2020, le Département du Val-d'Oise comptait 38 259 bénéficiaires, soit une augmentation de plus de 12% par rapport au 31 décembre 2019.

En 2021, dans un contexte de reprise économique, les dépenses de RSA ont été maîtrisées. Un retour progressif à la situation d'avant-crise est envisagé dès 2022.

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA de 2016 à 2020 au niveau national :

	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
Bénéficiaires du RSA	1 636 200	1 624 700	1 635 700	1 643 900	1 767 200	123 300

Source : La Lettre de l'ODAS – Finances départementales – Décembre 2021.

3. Les recettes d'investissement :

Les principales hypothèses retenues pour 2022 permettent d'espérer des recettes réelles d'investissement à hauteur de 104 M€ sur un total de recettes d'investissement de plus de 174 M€ (comprenant le virement estimé de la section de fonctionnement).

Les recettes attendues au titre de 2022, hors emprunts, se composent principalement des subventions et participations pour 39 M€ dont 27,4 M€ versés par le FSII au titre de programmes d'investissements d'intérêt interdépartemental, ainsi que le FCTVA à hauteur de 14 M€. Il est à noter que le Département envisage dès l'étape du BP un premier palier de désendettement, qui pourrait s'établir à environ 40 M€ (le remboursement du capital de la dette est prévu à hauteur de 84,5 M€ en 2022).

4. Les dépenses d'investissement :

Pour 2022, les hypothèses retenues permettraient d'inscrire une enveloppe d'environ 319,6 M€ au titre des dépenses réelles d'investissement sur un total de dépenses d'investissement d'environ 323,8 M€.

Dans le cadre de la stratégie d'ensemble de la mandature 2002-2028, l'objectif est de maintenir un fort niveau d'investissement pour nos territoires, et de véritablement se donner les moyens d'investir pour l'avenir. A cet effet, et considérant la pluralité des investissements d'avenir nécessaires, un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) d'ampleur a été mis au point, consacré aux bâtiments, aux mobilités, aux autres investissements directs du Département, ainsi qu'aux subventions d'équipement versées aux partenaires du Conseil départemental, d'un volume de 1,6 Mds € sur la durée du mandat, soit une enveloppe annuelle moyenne d'investissement d'environ 210 M€.

Ces prochaines années, les investissements vont en effet connaître une dynamique forte pour faire face à l'évolution démographique du Département (construction, extension et rénovation des collèges), améliorer le cadre de vie des valdoisiens (rénovation des routes, aides aux communes, sauvegarde du patrimoine), remplacer ou rénover les bâtiments du Département abritant les services sociaux, la Bibliothèque départementale, les archives départementales ou le laboratoire départemental - ensemble d'installations arrivant à obsolescence en même temps - placer le territoire au cœur des grands enjeux de demain (extension du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS), plan vélo, campus international...).

Ainsi, compte-tenu du niveau d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, le Département pourrait compter en 2022 sur une enveloppe d'équipement de l'ordre de 230 M€.

Il est à noter que l'année 2021 a vu une nette augmentation du niveau des dépenses d'équipement qui devraient s'établir à près de 166 M€ en hausse de 13% par rapport à 2020, comme le montre le tableau ci-dessous indiquant l'évolution des dépenses d'équipement réalisées sur les cinq derniers comptes administratifs.

En M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	Moyenne 2017-2021
TOTAL Dépenses d'équipement	107,94	119,83	160,93	146,23	165,66	140,12
variation		-3,6%	11,0%	34,3%	-9,1%	13,3%

Focus sur la dette :

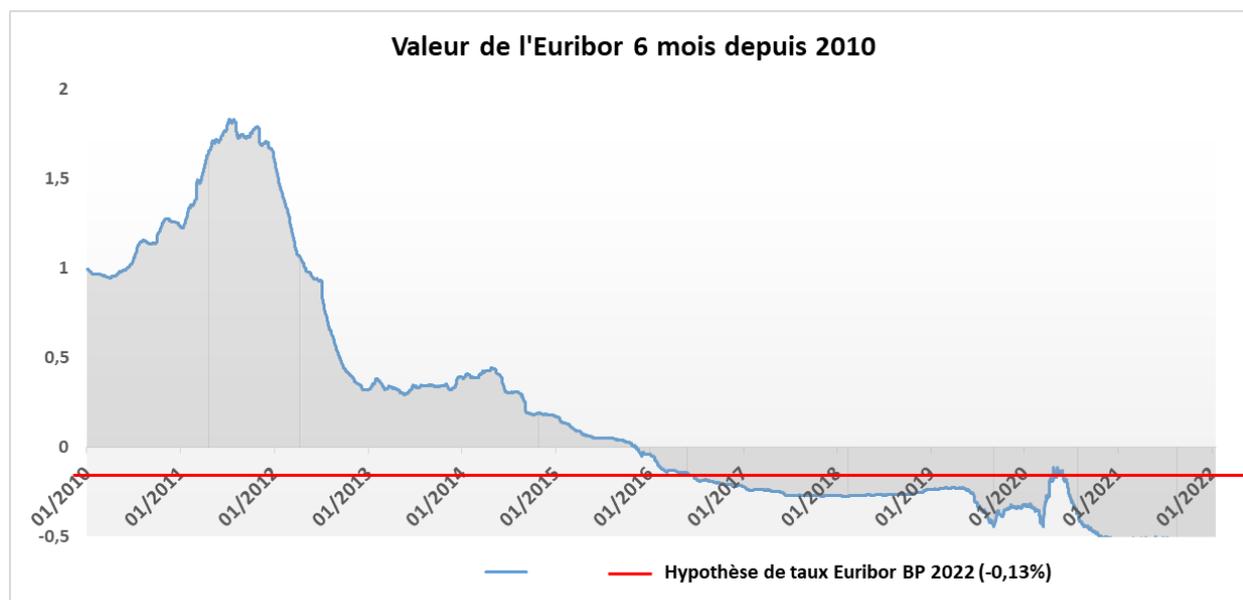
Au 31 décembre 2021, la structure de la dette fait apparaître un encours s'élevant à 868,5 M€. La dette départementale est ainsi passée de 893,4 M€ en 2020 à 868,5 M€ en 2021, soit une baisse de 2,8%. Pour mémoire, le Département a amorcé en 2016 une stratégie de désendettement, qui s'est poursuivie en 2017, 2018 et en 2019 en limitant le recours à l'emprunt, soit un désendettement cumulé depuis 2016 de 131 M€ à fin 2019. Pour 2020, le niveau d'emprunt prévu à hauteur de 83,4 M€ au budget primitif a été maintenu à son niveau initial dans un contexte de crise sanitaire et sociale.

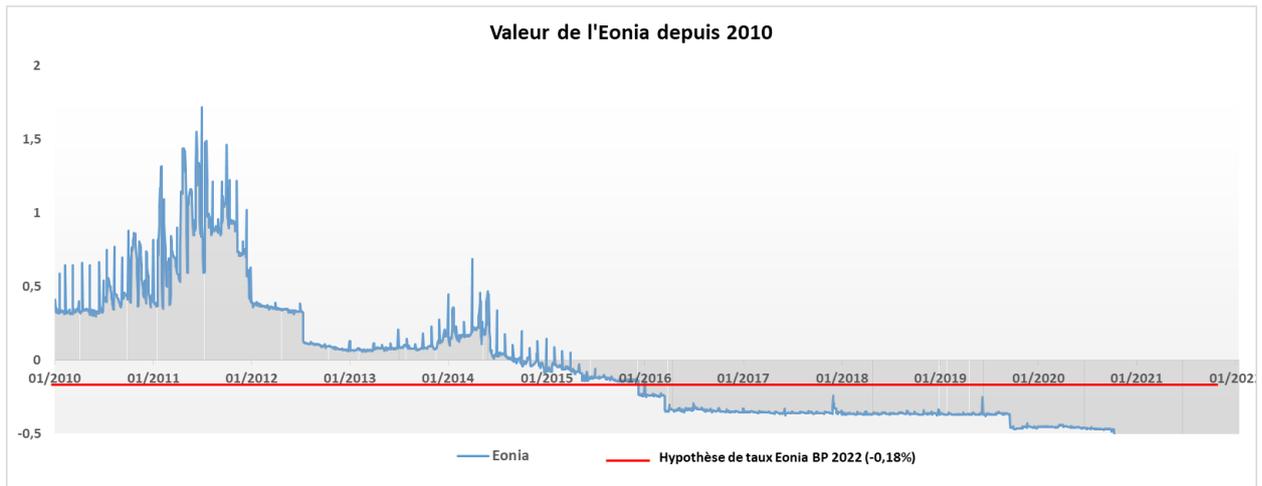
En ce qui concerne l'année 2022, le Département ajustera le niveau d'emprunt en fonction de l'atterrissage 2021 et n'exclut pas de poursuivre l'effort de désendettement progressif sans obérer ses capacités d'investissement. Cette inscription ne préjuge pas des besoins de financement qui pourraient subvenir durant l'année notamment pour accompagner la programmation ambitieuse du Département, que ce soit pour les projets liés aux collèges ou aux mobilités.

S'agissant des charges financières, elles sont basées sur des hypothèses de taux prenant en compte l'évolution de la courbe des taux augmentée d'une marge de sécurité de 30 points de base, contre 20 points de base au BP 2021.

L'Euribor est estimé à -0,13 % (soit un taux anticipé pour l'année 2022 de -0,43% en date du 26/08/2021 auquel s'ajoute la marge de 30 pbs) et -0,18 % pour l'Eonia (soit un taux anticipé pour l'année 2022 de -0,48 % en date du 26/08/2021 et une marge de 30 pbs).

Evolution des principaux indices :





L'ensemble de ces dispositifs et moyens permettra de soutenir la mise en œuvre des grandes priorités départementales en 2022, lesquelles sont présentées dans le chapitre III ci-après du présent rapport.

III. LES GRANDES ORIENTATIONS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES POUR 2022 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VALDOISIENS

Dans un contexte de reprise de l'activité économique, toutefois marquée par les conséquences de la crise sanitaire sur les capacités d'approvisionnement en matières premières et de production ainsi que par une poussée des prix, les élus départementaux sont résolus à construire et à mettre en œuvre une stratégie permettant au Val d'Oise de prendre toute sa place en Ile-de-France et d'améliorer encore la vie quotidienne ; ainsi que les perspectives et ambitions de chacune et chacun de nos concitoyens valdoisiens. Le Département du Val d'Oise sort de la crise COVID avec une confiance renforcée dans son identité et ses capacités, l'exercice 2022 s'affirmant comme une première déclinaison de la stratégie de la nouvelle mandature 2021-2028 : « Faire grandir le Val d'Oise ».

1- Etre la collectivité de la vie de chaque jour et de la proximité

Cette priorité se décline à deux niveaux : dans les compétences sociales qui forment le cœur de l'action du Département, ainsi que dans la proximité avec les territoires, les communes et les intercommunalités.

A. **Les compétences sociales** constituent le fondement de l'action du Département et donnent réalité à une solidarité tout au long de la vie, de la petite enfance au collège, de la chance donnée à chaque jeune en Val d'Oise, à la prise en charge du handicap comme à celui du grand âge. Nous revendiquons cette place essentielle dans la fraternité républicaine et dans la cohésion de notre société. Notre volonté d'action en matière sociale reste cependant guidée par un certain nombre de valeurs fondamentales : responsabilité, dignité des personnes, refus d'un assistanat systématique, place essentielle des familles, solidarité entre les territoires et les générations, proximité et prise en compte globale des situations sociales les plus difficiles, confiance dans l'énergie et les compétences des jeunes valdoisiens.

1. Une politique engagée et responsable en matière d'accompagnement médico-social et d'insertion

En 2022, le Département continuera à assumer pleinement son rôle de chef de file dans le domaine de la solidarité et de la cohésion sociale, dont le champ d'action va bien au-delà du versement des trois allocations individuelles de solidarité. Il poursuivra ses actions relatives à la protection de l'enfance et de la famille, au soutien des personnes âgées et handicapées, à l'insertion, et à la prévention, en y consacrant des moyens renforcés.

Il entend continuer à jouer pleinement son rôle d'interlocuteur de proximité qui accompagne les valdoisiens dans toutes les étapes de leur vie.

– Améliorer et renforcer l'accompagnement des valdoisiens en difficulté

Dans son rôle de collectivité de proximité et de chef de file de l'action sociale et du développement social local, le Département va poursuivre son action de mobilisation des partenaires pour favoriser la coordination et la complémentarité des actions.

Les démarches dites de « l'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP) » et du « référent de parcours » portées par le Service social départemental s'inscrivent dans cette dynamique. Elles permettront à tout valdoisien en demande sociale d'être accueilli au plus près de son lieu de résidence, écouté, informé et orienté rapidement vers l'interlocuteur le plus à même de répondre à sa demande.

Par ailleurs, les personnes en grande difficulté pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé et coordonné par un « référent de parcours ».

- **Donner une ampleur nouvelle au Programme départemental d'Insertion par le biais d'une nouvelle offre de service destinée à favoriser l'accueil, l'orientation et le placement des bénéficiaires du RSA**

L'accès et/ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA figurent parmi les grandes priorités du Programme Départemental d'Insertion (PDI) adopté en 2018 pour 5 ans.

Alors qu'entre janvier et novembre 2020, il était observé une augmentation du nombre de chômeurs s'expliquant par la crise sanitaire, l'année 2021 a été marquée par une baisse notable de 4% (entre décembre 2020 et septembre 2021) du nombre de bénéficiaires du RSA s'expliquant principalement par la reprise économique et l'action du Département en faveur de l'insertion.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles dédiées au RSA sont évaluées pour 2022 à 230,5 M€ contre 260 M€ au budget primitif 2021 soit une baisse d'environ 11%.

Le Département mène une politique active pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA). Des moyens financiers importants sont mobilisés à ce titre par le Département pour aider les personnes concernées par cette allocation de solidarité.

Pour les soutenir davantage dans leurs démarches et faciliter l'accès et/ou le retour à l'emploi, le Département prévoit, en 2022, la création d'une plateforme unique d'accueil, d'évaluation et d'orientation.

Cette plateforme a pour ambition d'inscrire le plus rapidement possible les bénéficiaires du RSA dans un parcours d'insertion, leur permettant de retrouver une autonomie sociale et économique, en accédant notamment à un emploi. Ces bénéficiaires seront accueillis par les animateurs de la plateforme, auxquels ils présenteront leur projet professionnel et social, et seront orientés vers l'accompagnement le plus adapté à leur situation. Les accompagnements proposés concerneront notamment l'accès à une formation, les aides à la recherche d'un emploi, les inscriptions dans l'accompagnement global de Pôle Emploi et l'accompagnement social.

Le Département mobilisera, en 2022, une enveloppe de 744 K€ pour l'accueil, l'évaluation et l'orientation vers des dispositifs d'accompagnement de 15 400 bénéficiaires du RSA sur une période de 12 mois.

Par ailleurs, dans un contexte de reprise économique favorable à l'emploi, le Département renforcera son Programme Départemental d'Insertion (PDI) d'1 M€ supplémentaire pour une prise en charge intensive des bénéficiaires du RSA en leur proposant une offre d'insertion ciblée Emploi.

Ainsi, plusieurs actions de placement en emploi vont être déployées en 2022 en lien avec les groupements d'employeurs du Val d'Oise.

Parmi celles-ci, il convient de noter le financement par le Département d'un équivalent temps plein (ETP) de chargé de relations entreprises, auprès du Mouvement des Entreprises du Val d'Oise (MEVO) qui aura pour mission de mettre en relation les entreprises affiliées au réseau du MEDEF en Ile-de-France et dans les autres régions et les bénéficiaires du RSA valdoisiens qui auront été préalablement préparés pour maximiser leurs chances de recrutement. Ce partenariat avec le MEVO prendra appui sur une convention d'objectifs prévoyant le placement en emploi de 100 bénéficiaires du RSA par an.

De plus, en 2022, le Département renouvellera son soutien au consortium mobilisé par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans le cadre de l'appel à projets "100 % inclusion", qui a permis à ce territoire de recevoir plus de 1,5 M€ de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour travailler à la formation et à la qualification des populations confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle.

De plus, le Département poursuivra la mise en œuvre du Service public de l'insertion et l'emploi (SPIE) initiée en 2021 sur son territoire. Cette expérimentation financée par l'État a pour objectif de faciliter le parcours vers l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes et de renforcer la coordination entre acteurs. Cette expérimentation a été déployée à l'échelle de deux territoires déjà très engagés dans une co-construction partenariale : la commune d'Argenteuil, d'une part, à travers sa "Team Emploi", et la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France (CARPF), d'autre part, avec le dispositif du "Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) 100 % Inclusion" porté par la Maison de l'Emploi.

Enfin, l'action "Bilan-Diagnostic et Accès à la Formation" se poursuivra sur l'ensemble du Département du Val d'Oise en 2022. Expérimenté dès 2016, ce dispositif procède de la volonté du Département de renforcer le suivi des allocataires du RSA dits "perdus de vue" pour permettre leur insertion professionnelles et sociale. Sont concernés les bénéficiaires du RSA qui ne font l'objet d'aucune prise en charge par les acteurs chargés de l'accompagnement (services sociaux, CCAS, Pôle Emploi, organismes conventionnés du PDI). La convention conclue en 2021 pour un an avec trois organismes, dont ENVERGURE et IFAC 95, et qui permet de remobiliser 3 400 bénéficiaires du RSA, est reconduite en 2022.

– Renforcer les dispositifs de lutte contre la mortalité périnatale

La santé périnatale est un enjeu majeur pour l'Ile-de-France et tout particulièrement pour le Département du Val d'Oise, dont les indicateurs sont moins favorables qu'au niveau national. Lors de sa séance du 17 décembre 2021, l'Assemblée départementale a donc adopté un plan de renforcement des dispositifs de lutte contre la mortalité périnatale.

Ainsi, le Département mobilisera une enveloppe budgétaire de 4,3 M€ sur les deux prochaines années dans des actions de proximité en faveur de la santé périnatale et en développant la coordination des acteurs de santé dans ce domaine.

Dès 2022, sur le plan médical, le Département renforcera l'intervention de la protection maternelle et infantile (PMI) notamment dans le cadre de la prise en charge du diabète gestationnel en déployant des consultations de diététique itinérantes dans les 55 centres de PMI de son territoire.

En matière de lutte contre la précarité sociale, qui peut être un facteur de précarité sanitaire, il intensifiera l'insertion des femmes enceintes dans les parcours de soin et de suivi de la grossesse. De plus, une négociation institutionnelle sera lancée au 1^{er} semestre avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) pour accélérer l'ouverture des droits des femmes non assurées sociales et réduire les délais de traitement.

Le Département entend également renforcer son ancrage dans le paysage médico-social du territoire et mieux faire connaître l'offre de service départementale de PMI par une communication renforcée auprès des femmes enceintes mais également auprès des professionnels de santé par le biais d'un partenariat avec l'Ordre des médecins du Val d'Oise. De même, un travail de fond est conduit avec la CAF pour assurer la transmission de toutes les déclarations de grossesse à la PMI et ainsi déclencher la mise à disposition du service.

En 2022, les entretiens prénataux précoces et les visites de sages-femmes à domicile seront renforcés par le biais de partenariats avec les centres hospitaliers de Gonesse, Argenteuil et Sarcelles.

Par ailleurs, le Département envisage en 2022 la mise en place d'une équipe mobile, équipée d'un cabinet médical itinérant via un "bus PMI" permettant ainsi de proposer des consultations médicales et de puériculture, en ciblant les zones du département à forte natalité les moins accessibles à l'offre de prévention.

Enfin, le Département souhaite poursuivre l'action préventive au-delà de la période périnatale en intensifiant l'intervention de la PMI dans la réalisation des bilans de santé en écoles maternelles en partenariat avec l'Education nationale. Aussi envisage-t-il la création de 10 postes de puéricultrices, afin d'augmenter le nombre de bilans de santé en écoles maternelles et va doter la PMI du Val d'Oise de deux professionnels de santé orthophoniste et orthoptiste pour faire face à la pénurie de professionnels dans ces disciplines.

– Amplifier l'accompagnement des ESSMS¹ permettant d'offrir aux usagers valdoisiens des services diversifiés et innovants

Le Département entend poursuivre, sur la mandature 2021-2028, la recherche de solutions pour adapter l'offre sociale et médico-sociale aux besoins des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, et des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) en mobilisant tous les partenaires du territoire sur l'accompagnement de ces personnes vulnérables.

Les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) constituent à cet égard un outil essentiel pour la mise en œuvre de la politique sociale du Département notamment dans ces temps de crise sanitaire. Le Département a souhaité les soutenir plus particulièrement fin 2021 en leur octroyant une aide exceptionnelle de 10 M€.

Doté d'une offre médico-sociale de 16 930 places, le Département du Val d'Oise dédiera, en 2022, près de 321,5 M€ à l'accompagnement des publics précités par ces ESSMS (230 établissements et 134 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D)).

Les ESSMS se verront proposer une enveloppe complémentaire de 0,5% hors mesures nouvelles (soit 1,7 M€) afin de soutenir l'évolution de leur masse salariale, d'aider les établissements les plus en difficulté malgré leurs tentatives de redressement, mais aussi de continuer d'accompagner les projets innovants des structures en lien avec les orientations départementales. Ces dernières consistent à soutenir la bientraitance dans les établissements et services, le développement de la télémédecine, les mutualisations entre le domicile et les établissements d'hébergement, les actions sur l'attractivité des métiers du médico-social en grande tension, sur la formation et le soutien aux apprentissages et stages gratifiés.

Sur le secteur de l'Enfance, l'année 2022 sera marquée par la poursuite de la diversification de l'offre pour la prise en charge des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) afin de mieux prendre en compte les fratries, les enfants en situation de handicap ou encore le maintien des liens familiaux : nouveau Service d'Accueil d'Urgence (SAU) pour les fratries, ouverture de 9 places de Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) adossées à un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) pour des enfants ou jeunes porteurs de handicaps. Ils pourront aussi bénéficier de la création de 12 places en Institut Médico-Educatif (IME) et en institut Thérapeutique Educatif et pédagogique (ITEP) ouvertes 365 jours par an, d'une équipe mobile pluridisciplinaire pouvant intervenir au domicile et auprès des assistantes familiales, de l'ouverture de 15 places de centre parental, du développement de mesures d'actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) supplémentaires et de Services d'Accueil Modulaire (SAM) permettant de maintenir l'enfant ou le jeune au domicile de ses parents quand la situation le permet.

Sur le Secteur Personnes âgées, le Département poursuit l'instruction de dossiers en lien avec l'ARS et portant notamment sur l'identification d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) territorial au Nord-est du Val d'Oise, la création d'un accueil de jour itinérant à destination de personnes âgées de petites communes rurales, la création d'un Village Vacances Répit Familles (VVRF) pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, et le développement de la télémédecine et de nouvelles technologies dans les ESSMS pour personnes âgées. De plus, il convient de noter l'ouverture du nouvel EHPAD de Villiers-le-Bel sur le second semestre 2022 et la reconstruction, sur la commune de Viarmes, de l'EHPAD Pays de France – Carnelle, dont l'ouverture est programmée au premier trimestre 2022.

Sur le Secteur Personnes handicapées enfin, le Département prévoit la poursuite de la montée en charge de l'établissement d'accueil médicalisé externalisé "Béthanie" à Menucourt, l'extension du Foyer "Puits la Marlière" à Arnouville, et l'ouverture de 12 places supplémentaires au Foyer "La Clé" à Jouy-le-Moutier à compter du 2nd semestre 2022.

Plus généralement, pour répondre au souhait des personnes âgées ou en situation de handicap de rester à domicile le plus longtemps possible, le Département poursuivra son soutien aux Services d'Aides et d'Accompagnement à domicile qui adopteront la télégestion pour alléger leurs formalités administratives et comptables, aux nouvelles formes d'habitat partagé et aux travaux sur la démarche d'EHPAD « Ressources » qui mobiliseront leurs compétences et leurs équipements au service des personnes du territoire souhaitant rester à domicile.

¹ *Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux*

- **Donner une ampleur nouvelle au schéma gérontologique 2019 - 2023**

Adopté par le Conseil départemental le 29 novembre 2019 le nouveau schéma gérontologique forme l'ossature de la politique gérontologique départementale pour les années 2019 – 2023. Ce dispositif décrypte les évolutions à moyen terme de la demande de prise en charge des personnes âgées et explore les innovations en devenir du côté de l'offre.

En 2022, le Département entend accélérer la mise en œuvre de son schéma gérontologique qui se décline en quatre axes :

- Axe n°1: Adapter la société au vieillissement : le Département entend développer l'adaptation de la société à l'arrivée de la génération du baby-boom à l'âge de la perte de l'autonomie, notamment en valorisant l'utilité sociale des personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie, et l'information des personnes âgées et de leurs familles.
-
- Axe n°2 : Adapter l'offre d'accompagnement aux attentes des personnes âgées : le Conseil départemental désire renforcer la qualité et la diversité de l'offre en l'adaptant aux attentes des personnes âgées sur le territoire, en collaboration avec des intervenants locaux et des institutions médico-sociales. Il mène notamment des actions favorisant l'accès des personnes âgées aux aides techniques, et impulse une action innovante sur le déploiement de l'habitat adapté.
- Axe n°3 : Faciliter les parcours des personnes âgées en perte d'autonomie : par son action, le Département valorise la dynamique de réseau et de mise en cohérence des acteurs intervenant dans le domaine de la prise en charge des personnes âgées. Il prévoit d'adapter territorialement l'offre de services et d'établissements pour permettre un parcours gradué et éviter les ruptures de prise en charge.
- Axe 4 : Reconnaître et soutenir les aidants : le Conseil départemental souhaite s'engager fortement dans une meilleure réponse aux attentes des aidants, qui sont pour moitié les enfants et pour un tiers le conjoint, en réalisant un diagnostic approfondi et en définissant ensuite une stratégie départementale adaptée à son territoire. Il entend mener également diverses actions pour renforcer l'information des aidants et partenaires sur les dispositifs d'aide et de soutien.

Le Département poursuit, dans le même temps, le développement d'actions collectives à destination des personnes âgées. La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) œuvre au développement d'actions collectives de prévention à destination de personnes âgées, en complément des prestations légales ou réglementaires. Ces actions portent notamment sur la santé, le lien social (particulièrement la lutte contre l'isolement), l'habitat et le cadre de vie. Elle est co-pilotée par le Département et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En 2022, la Conférence des financeurs poursuivra l'accompagnement des actions de prévention de la perte de l'autonomie.

Enfin, il convient de noter la volonté du Département de mobiliser le réseau des villes signataires de la charte « Bien vieillir en Val d'Oise » afin de renforcer, dès 2022, l'accompagnement de chaque sénior dans toutes les étapes de son parcours.

- **Un nouveau schéma départemental à destination des personnes en situation de handicap**

La MDPH accompagne 92 000 usagers aussi bien pour des ouvertures de droits simples (type demande de cartes de stationnement) que pour l'accompagnement de situations complexes nécessitant l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire et d'un réseau de partenaires.

Le 30 mars 2018, l'Assemblée départementale adoptait son schéma départemental à destination des personnes handicapées définissant les grandes orientations de sa politique, ainsi que les axes prioritaires et les actions concrètes à mettre en place de 2018 à 2022. Ce schéma s'articulait en quatre volets dont trois sont structurés par période de vie : enfants, jeunes adultes, adultes et personnes handicapées vieillissantes. Le quatrième volet rassemble des orientations transversales, portant sur toutes les périodes de la vie.

Ainsi, un nouveau schéma départemental à destination des personnes en situation de handicap devrait être adopté fin 2022; l'année 2022 sera consacrée à la définition de la nouvelle stratégie du Département en la matière.

Pour mémoire, l'année 2020 a été marquée par la réalisation d'un point d'étape à mi-parcours du schéma approuvé lors de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2020. Les orientations les plus abouties concernaient l'amélioration du service rendu à l'utilisateur par la MDPH (réduction des délais de traitement des dossiers, implication des usagers dans la conception des accompagnements notamment par le biais du groupe usagers...), la réponse aux situations complexes (mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous et de la gestion coordonnée des admissions) mais également l'accès à la vie sociale et la promotion de la bientraitance (Forum sur la bientraitance, campagne de financement participatif de projets, livre blanc sur le sport) sans oublier l'insertion professionnelle des jeunes adultes et adultes (développement du dispositif emploi accompagné, forum des partenaires de l'emploi des personnes handicapées...).

En 2022, tout en réfléchissant déjà aux contours du nouveau schéma, le Département poursuivra les actions engagées en 2021 en mettant l'accent sur les thématiques prioritaires identifiées suivantes :

- l'évolution de l'offre médico-sociale, en encourageant, d'une part, la souplesse des ESSMS adultes de manière à favoriser les accueils modulaires de répit, et, d'autre part, un fonctionnement plus intégré des ESSMS adultes (FAM, FV, FH...), ainsi que les projets de plateforme ;
- la mise en visibilité de l'offre sociale et médico-sociale (SAVS-SAMSAH, accueil familial), et le développement de certaines offres telles que l'habitat inclusif, les solutions de répit ;
- l'information aux familles et aux usagers (en développant le site internet et une Foire Aux Questions, ainsi que la mise à jour des fiches prestations) ;
- le développement d'un réseau de référents handicap pour atteindre la totalité des CCAS, les différentes directions du Département et toucher nos principaux partenaires, afin d'assurer une information territoriale la plus complète possible.
- le renouvellement du groupe usagers,
- le développement du téléservice et une communication incitative à l'utilisation de ce canal,
- le développement du Dispositif Intégré Handicap (DIH), qui constitue un accompagnement « post notification de la CDAPH » (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Il s'agit de mieux accompagner les personnes handicapées dans des situations complexes dans la recherche de solutions,
- Le travail avec les établissements et services de réadaptation professionnelle et d'orientation professionnelle (ESRP/ESPO) sur l'évolution de leur offre de service,
-

- Renforcer la mise en œuvre de la stratégie départementale d'égalité femmes - hommes 2020-2023

L'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société traversant de nombreuses politiques départementales (action sociale, éducation, jeunesse, sport, enseignement supérieur, insertion...).

Approuvée en décembre 2019 par l'Assemblée départementale, la stratégie départementale d'égalité femmes-hommes pour la période 2020-2023 s'articule autour de cinq axes :

- Agir pour une éducation à l'égalité filles-garçons ;
- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Améliorer l'insertion sociale et professionnelle des femmes ;
- S'engager pour la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelles dans la politique de Ressources Humaines (RH) du Département ;
- Améliorer la visibilité et la lisibilité de l'engagement du Département en faveur de l'égalité femmes-hommes

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre des orientations de cette stratégie, le Département entend mettre en place, en 2022, de nouvelles actions en direction des enfants co-victimes de violences conjugales et en matière de lutte contre la prostitution des mineurs.

De plus, les actions en faveur de l'accès au droit et l'aide aux victimes et notamment des femmes victimes de violence (Téléphones grave danger, soutien à l'association « Elles bougent »...) seront reconduites.

Par ailleurs, le Département renforcera les actions déjà engagées en matière d'éducation, actions en faveur de la mixité des métiers, et de la prévention des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire.

- Achever la mise en œuvre des grandes orientations stratégiques de la politique départementale de prévention spécialisée 2020-2022

Le Département du Val d'Oise mène depuis de nombreuses années une politique volontariste de prévention spécialisée, qui constitue une composante majeure de la stratégie départementale d'intégration sociale et professionnelle des jeunes âgés de 11 à 25 ans en difficulté.

Lors de sa séance du 29 novembre 2019, l'Assemblée départementale adoptait les nouvelles orientations stratégiques de la politique de prévention spécialisée pour la période 2020-2022, axant sa politique de prévention spécialisée autour des grandes priorités suivantes : la prévention de la marginalisation et de l'exclusion, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, en interaction permanente avec des problématiques de lutte contre le décrochage, et de prévention de la délinquance.

Les orientations pour la période 2020-2022 visent en outre une intervention prioritaire en direction du public âgé de 11 à 18 ans, avec notamment l'objectif de repérage précoce des situations de décrochage dans une logique préventive en lien avec les collègues.

En 2022, le Département continuera à consacrer à la prévention spécialisée plus de 8,2 M€ au travers de huit associations (qu'il soutiendra à hauteur de 7,6 M€) et de deux communes intervenant en gestion directe (qui percevront 248,5 K€).

Enfin, le Département consacrera une enveloppe au déploiement de nouvelles actions innovantes pour « accrocher » et mieux accompagner des jeunes en difficulté ou en voie de marginalisation. Il engagera également des actions favorisant le développement de l'animation du réseau des acteurs de la prévention spécialisée, notamment le déploiement de formations et d'échanges de pratiques. L'année 2022 permettra d'évaluer les actions engagées et de préparer le nouveau cadre d'intervention à compter de 2023.

- **Renforcer la politique ambitieuse et volontariste en faveur de l'insertion et l'égalité des chances des jeunes valdoisiens**

Le Département mène une politique engagée en faveur de la réussite et de l'insertion de jeunes valdoisiens. Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire de la Covid-19, le Département du Val d'Oise s'est fortement mobilisé pour soutenir les jeunes valdoisiens dans leur insertion professionnelle.

Dans le cadre du Plan de relance en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, adopté par l'Assemblée départementale en septembre 2020, un appel à projets avait été lancé visant à soutenir la création d'une trentaine de places d'Ateliers Chantiers d'Insertion, pour les jeunes valdoisiens peu ou pas qualifiés afin de leur permettre de bénéficier d'une activité salariée, tout en étant formés et en bénéficiant d'un accompagnement à l'emploi. Compte tenu de la persistance des difficultés rencontrées par ces jeunes dans leur accès à l'emploi, le Département prolonge son soutien d'un an aux trois structures lauréates de l'appel à projets à savoir l'association Agir pour la Réinsertion Sociale (ARS) 95 pour le projet "Cousu Main", la Mission Locale Vallée de Montmorency pour le projet "Mission Fashion Locale", et la Sauvegarde 95 pour l'ACI qualifiant "Véloservices", afin de poursuivre la mise en œuvre de ces projets innovants en 2022.

Par ailleurs, le Conseil départemental renouvellera en 2022 son dispositif "Entrée dans la Vie Active" qui vise à favoriser l'accès rapide à l'emploi des jeunes valdoisiens de moins de 26 ans, en les soutenant financièrement (jusqu'à 1500 €) dans la réalisation de leur projet professionnel via notamment une aide à la formation, à la création d'entreprise, au logement, ou à la mobilité (permis de conduire).

Une nouvelle édition du Prix de l'Égalité des Chances sera organisée au printemps 2022. Cette action créée en 2012 traduit la volonté forte du Conseil départemental de développer une politique départementale d'égalité des chances par l'accompagnement et le soutien des jeunes diplômés dans l'expression de leurs potentiels. Elle vise à récompenser les jeunes valdoisiens ayant eu un parcours scolaire/universitaire exemplaire et un engagement citoyen fort. Neuf éditions ont déjà permis de récompenser plus de quarante lauréates et lauréats, en les soutenant dans la poursuite de leurs études, par l'attribution d'une dotation financière individuelle allant de 3 000 € à 8 000 €.

En 2022, le Département renouvellera son soutien à l'École de la 2^{ème} Chance désormais intégrée au sein du « Hub de la réussite », au dispositif « Je deviens entrepreneur » de l'ADIE pour l'accompagnement de 15 jeunes, et aux trois Espaces Dynamiques Insertion présents sur le Val d'Oise. Le Département apportera son soutien au groupement des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) pour l'organisation du concours départemental "un des Meilleurs Apprentis de France" (MAF) et à l'association Unis-cité pour la mise en œuvre du service civique en Val d'Oise.

L'année 2022 permettra en outre la création d'un « Conseil départemental de Jeunes » qui vise à retisser un lien entre les jeunes valdoisiens et nos institutions.

Enfin, il convient de noter pour 2022, en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le portage et le soutien déposé par un consortium composé du Département, du Comité départemental Olympique Sportif du Val d'Oise, de l'association Unis-Cité et de l'UFOLEP Val d'Oise visant à mettre en place, pour le public jeune en difficulté d'insertion, une formation diplômante dans le secteur sportif.

B. La proximité avec les territoires, les communes et les intercommunalités : par son histoire comme dans son quotidien, le Département est la "collectivité du territoire". Ses compétences en matière de routes départementales, d'aides aux communes, de patrimoine, de soutien à la vie associative locale, d'appui à nos agriculteurs, de financement et d'équipement des sapeurs-pompiers, convergent en ce sens et seront la véritable boussole de l'action du Département de 2022 à 2028, et notamment dans les principales politiques décrites ci-après.

- *Transformer et amplifier son soutien aux projets communaux d'investissement et aux secteurs associatif, culturel, sportif*

En 2022, le Département s'attachera à valoriser son dispositif d'aide aux communes, à le simplifier en rendant son guide plus lisible et à mieux répondre aux besoins des communes en augmentant sensiblement le budget qu'il y consacre et en prenant en compte des projets structurants, à l'échelle départementale, avec une aide spécifique.

Par ailleurs, lancée en 2017, la plateforme d'ingénierie territoriale offre aux maires et aux présidents d'EPCI l'appui technique et administratif pour bâtir leurs projets, rédiger les cahiers des charges, lancer des appels d'offres et privilégier les modes de financement les plus performants. Elle permet, outre la diffusion de conseils et de bonnes pratiques, de pré-qualifier la demande des Maires et d'associer l'ensemble des intervenants utiles en les mettant en relation.

Le Conseil départemental souhaite renforcer les services offerts par cette plateforme d'ingénierie qui sera renommée "Val d'Oise Territoires" en 2022. En effet, cet outil numérique d'accompagnement intègrera dès début 2022 l'application cartographique ZoomUrba permettant ainsi aux élus et partenaires d'avoir une vue globale du Val d'Oise, de ses évolutions et de ses zones de protection.

En outre, le Département renforcera son soutien au tissu associatif valdoisien, mais également aux grands équipements culturels à rayonnement départemental (notamment la Fondation Royaumont, le Château de la Roche-Guyon, le Château d'Auvers) et sportifs (l'Île de Loisirs de Cergy et le Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) du Val-d'Oise, dont les travaux d'extension débutent en 2022 en vue des jeux olympiques et paralympiques 2024 ...).

- *Promouvoir la Culture au service de nos publics prioritaires*

Les enjeux de diffusion de la culture auprès des publics fragiles constituent une priorité départementale qui se traduira par un grand nombre de dispositifs d'actions en 2022.

Sur le lien culture-handicap :

- En amplifiant la coopération exemplaire en Ile-de-France avec les acteurs ressource du territoire (Théâtre du Cristal et Mesh en particulier)
- En poursuivant la formation des partenaires culturels et des partenaires du champ social sur les questions liées au handicap et à l'accessibilité de l'offre culturelle et la pratique artistique pour les personnes en situation de handicap
- En sensibilisant et en accompagnant les collectivités locales pour qu'elles rejoignent la démarche
- En rendant accessibles nos sites culturels départementaux (obtention des labels tourisme & handicap) et en élargissant l'offre à destination des publics en situation de handicap – démarche d'exemplarité

Sur le lien culture-aide sociale à l'enfance :

- En poursuivant le travail de présence et de pratiques artistiques multiples à la Maison Départementale de l'Enfance, en lien avec la direction de l'Offre médico-sociale et la direction Enfance, santé et famille.
- En développant, en lien avec la direction de l'Offre médico-sociale, les expérimentations en Maisons d'Enfants à Caractère Social pour aboutir, à la fin du mandat, au jumelage de chaque MECS avec une structure culturelle du territoire.
- En accompagnant la formation des deux côtés : la sensibilisation à l'action culturelle pour les acteurs de l'aide sociale à l'enfance et la sensibilisation aux enjeux rencontrés dans les MECS pour les acteurs culturels.

Sur l'accès à la culture des seniors :

- En travaillant sur des projets culturels intergénérationnels (notamment petite enfance)

- En développant le lien entre les EPHAD/ maisons d'autonomie et les structures culturelles du Département en ayant une « démarche laboratoire » qui pourra, une fois le format idoine identifié, se diffuser plus largement
- En organisant des offres en lien avec la Micro-Folie mobile dans les maisons d'autonomie / EPHAD

Sur la petite enfance :

- En s'appuyant sur des acteurs du territoire déjà actifs sur le sujet (ACTA, Théâtre de la Vallée notamment) ;
- En formant les professionnels de la petite et toute petite enfance et en positionnant les établissements d'accueil comme relais et acteurs de cette démarche (démarche à travailler avec la PMI) ;

- *Dynamiser dès 2022 la politique agricole départementale*

La vocation agricole du Val d'Oise est une richesse qui participe à l'économie locale et façonne ses paysages ruraux et périurbains. Avec ses plus de 55 000 hectares de terres agricoles, le Département du Val d'Oise accorde une place prépondérante au monde agricole. En effet, depuis 2019, les agriculteurs valdoisiens bénéficient d'un soutien actif du Département, notamment face aux conséquences de la crise sanitaire. En 2021, ce soutien s'est traduit par l'attribution d'aides exceptionnelles consécutives au gel tardif du printemps.

Lors de sa séance du 17 décembre 2021, l'Assemblée départementale a affirmé sa volonté de rénover sa politique agricole sur la période 2022-2027, qui sera désormais axée sur:

- le renforcement des aides directes via le Programme de développement ;
- le maintien en Val d'Oise du statut du premier département fruitier d'Ile-de-France via l'aide aux arboriculteurs ;
- le renouvellement des partenariats avec la Chambre d'Agriculture et les autres structures agricoles, recentrés sur les enjeux prioritaires tels que le maintien des surfaces agricoles, le renouvellement des générations, le soutien des filières locales ;
- la réflexion prospective à moyen et long termes sur les grands enjeux de l'agriculture de demain à savoir les impacts de la nouvelle Politique Agricole Commune, la gestion de la ressource en eau, et le maintien du foncier agricole.

Ainsi, le Département souhaite dès 2022 renforcer les aides directes aux agriculteurs et son soutien aux investissements environnementaux en finançant les opérations de diversification des producteurs et ceux liés aux bâtiments agricoles. L'aide spécifique aux arboriculteurs est étendue aux viticulteurs pour que ces derniers puissent bénéficier dans les mêmes conditions de l'aide à la plantation et à l'achat de filets paragrêles.

En outre, il sera acté dès 2022 le soutien du Conseil départemental au grand projet Agoralim porté par la Semmaris sur le Triangle de Gonesse pour qu'il soit le socle d'un pôle alimentaire d'excellence.

Enfin, le Département participera au Salon International de l'Agriculture qui se tiendra du 26 février au 6 mars 2022 où il promouvra la valorisation de son patrimoine rural, agricole et forestier, ainsi que les productions et producteurs locaux.

- *Déployer le programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) sur le territoire valdoisien*

Lors de sa séance du 16 octobre 2020, l'Assemblée départementale a approuvé l'engagement du Conseil départemental au programme SARE en tant que « porteur associé » l'autorisant ainsi à mener les travaux d'élaboration du pacte territorial.

En 2021, le Département a procédé au déploiement de ce programme mis en place par l'État et l'ADEME, intitulé "Val d'Oise Rénov" sur le territoire. Ce ne sont pas moins de 3200 contacts et /ou entretiens qui ont été effectués sur la première année de fonctionnement de ce dispositif. Ce programme

en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, doit permettre de lutter plus efficacement contre les "passoires thermiques" en apportant aux ménages valdoisiens et aux entreprises du tertiaire privé, des informations, conseils et accompagnement à la rénovation énergétique. Il est cofinancé par les collectivités et par la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

Ainsi, le Conseil Départemental poursuivra en 2022, l'animation du programme SARE, la coordination des acteurs, le suivi de sa mise en œuvre, la sollicitation et la redistribution des CEE sans oublier la gestion comptable du dispositif. C'est la raison pour laquelle le Département continuera à assurer le cofinancement des Espaces Conseils Faire du Val d'Oise par le biais de subventions aux associations SOLIHA et ADIL 95 en partenariat avec la Région d'Ile-de-France, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français. Ces subventions seront abondées à parité par des Certificats d'Économie d'Énergie.

2- Construire concrètement l'attractivité du Val d'Oise pour "faire la différence"

Que ce soit pour les entreprises ou pour les familles, le Département est la collectivité qui bâtit, concrètement, l'attractivité du Val d'Oise : qualité de nos politiques éducatives, renforcement de nos actions en matière de développement durable et d'éco mobilité, renforcement de notre appui aux communes en matière de sécurité, diversité et qualité de nos actions culturelles, capacité à installer nos entreprises et à accueillir leurs salariés ou leurs cadres.

- **Le choix d'une politique éducative forte au service de la réussite scolaire des collégiens**

- o Une action volontariste autour de la citoyenneté et de la prévention des violences

Véritable défi, la réussite scolaire en Val d'Oise s'appuie depuis longtemps sur une offre éducative très large qui couvre la quasi-totalité de nos collèges, y compris même, durant la crise sanitaire 2020-2021, où elle a mobilisé 104 collèges inscrits sur les 111 sur 76 dispositifs différents, ce qui atteste à la fois de la robustesse du programme déployé en direction des collèges et de son utilité.

Plus de mille actions sont proposées chaque année aux collèges publics, plus de 200 projets émanant des collèges sont financés et plus de 40 000 collégiens en sont bénéficiaires.

Ainsi, le programme est appelé à se renforcer significativement durant la mandature, en généralisant à tous les établissements publics, l'action du Théâtre interactif autour des valeurs de la République et de la laïcité, sur trois années scolaires consécutives (2021 à 2024).

De même, en lien avec la thématique citoyenneté et porté par la future Direction Jeunesse et Prévention, il sera créé un Conseil départemental des jeunes, qui trouvera sa place entre le conseil municipal des jeunes et le conseil régional des jeunes et qui aura vocation à développer des projets dans tous les domaines de compétences du Département.

Une démarche volontariste sera engagée dès la prochaine rentrée afin d'agir très en amont pour lutter contre les violences au collège et contre le harcèlement scolaire. Sur ce volet, le Département entend mettre en œuvre une cellule d'écoute et de conseil neutre, destinée à recueillir la parole des familles en mobilisant des professionnels de l'enfance en danger (psychologues, éducateurs etc.) spécialisés sur ces sujets et à même de coordonner leur action avec celle de la Direction académique. De même qu'un accueil renforcé constitué d'une équipe mobile de 4 agents sera mobilisable dès septembre 2022 par les chefs d'établissement, à leur demande, pour contribuer à restaurer la qualité du climat scolaire dans les établissements.

Des ateliers pourraient également être lancés pour prévenir et lutter contre les discriminations, pour sensibiliser aux dangers d'Internet et des réseaux sociaux ou encore pour lutter contre l'homophobie.

De même, pourraient être envisagés des ateliers de simulation de procès mobilisant des structures issues de la Justice pour informer sur les droits des victimes, sur les peines encourues et les obligations pour les mineurs auteurs de délits. Enfin, des actions de soutien personnalisé visant à prévenir le décrochage

scolaire et à soutenir des élèves dans leur choix d'orientation mériteraient d'être déployées de manière très ciblée.

- o Favoriser le lien avec les entreprises et le monde socio-économique

Un axe de la politique éducative du Département est consacré à la découverte des métiers et des formations supérieures, pour donner aux collégiens des exemples concrets destinés à les accompagner dans leur orientation et à donner du sens à leur investissement dans leur réussite scolaire. Le Département mobilise à cet effet le tissu économique valdoisien, à travers les réseaux d'entreprises (MEVO ET CPME) et chambres consulaires, ainsi que les établissements d'enseignement supérieur (ESSEC, Sciences-Po Saint-Germain, CY Tech, le fablab académique Labboîte notamment). Le Département s'appuie également sur son partenariat fort avec la Préfecture d'Osaka pour proposer des actions visant à l'ouverture internationale des collèges et des collégiens, qui doivent à terme créer des liens bilatéraux d'établissement à établissement. Dans cette même trajectoire, il sera proposé de renforcer les dispositifs d'ouverture des collégiens sur le monde en créant des challenges en langues vivantes inter-établissements ou en privilégiant des appariements avec des classes d'autres pays en lien avec le dispositif d'actions éducatives.

Par ailleurs, le Département explore toutes les opportunités de création de richesses et d'emplois à forte valeur ajoutée pour le territoire qui pourraient découler de l'implantation et de la structuration en Val d'Oise de filières émergentes, et particulièrement celle des technologies de l'éducation que le Département impulse avec le projet EDUCATE France en partenariat étroit avec CY Université. L'ambition est bien d'infuser au sein de nos 111 établissements, une véritable culture de l'innovation pédagogique en offrant aux start-up un véritable terrain d'expérimentation de leurs applications dans leurs murs.

- o Une action culturelle ambitieuse en direction des collèges du Département

Parce que l'action menée auprès des collèges sur l'enseignement artistique et culturel rencontre un vrai besoin, les objectifs fixés pour 2022 consistent à organiser la couverture intégrale des collèges valdoisiens à travers les nouveaux dispositifs suivants :

- . Organiser des résidences en collèges de la Micro-Folie mobile acquise par VO Numérique, en faire un outil au service de la découverte artistique et de la réussite éducative et une porte d'entrée vers les musées et centres d'art du territoire.

- . Monter avec la Bibliothèque départementale du Val d'Oise et les Archives départementales, des partenariats formalisés avec les centres de documentation et d'information des collèges, soutenir la constitution et le renouvellement des collections ; prêter des outils d'animation (par exemple : organiser la tournée dans tous les collèges du Département d'une exposition annuelle proposée par la direction de la Culture et la Direction des Archives)

- . Proposer des formations aux enseignants de l'Académie de Versailles sur l'usage des ressources historiques et patrimoniales valdoisiennes (DAD)

- . Augmenter les visites des sites patrimoniaux départementaux par les collèges pour que chaque collégien ait visité au moins un site dans son parcours scolaire. Pour ce faire, créer un dispositif d'aide annuelle pour financer un ou deux bus par collège pour se rendre sur un site culturel.

- . Déployer une politique culturelle volontariste autour de la petite enfance, mêlant présence artistique, formation des acteurs de la petite enfance et sensibilisation des familles, en s'appuyant sur des acteurs du territoire experts et déjà actifs sur le sujet (ACTA, Théâtre de la Vallée notamment)

- . Coordonner et travailler à la convergence des politiques d'éducation artistique et culturelle des différentes collectivités en fonction de leurs publics d'intervention, en lien avec le Rectorat de l'élémentaire au second degré

- . Envisager des résidences d'artistes permettant des jumelages culturels EHPAD/Collège voire EHPAD/MECS à l'occasion desquelles les équipes artistiques accompagnent la rencontre intergénérationnelle et tissent les liens en faisant collaborer les personnes âgées et les jeunes autour de projets culturels et mémoriels

- o Renforcer nos actions à destination de nos publics prioritaires en lien avec nos compétences sociales

Dans un souci de rapprochement des services aux usagers, il sera proposé d'organiser un travail de proximité plus étroit visant notamment à améliorer l'information auprès des familles sur des dispositifs tels que l'inclusion (handicap/ classes Ulis, classes professionnelles Segpa) en rapprochant les équipes d'instruction de la campagne resto collège, des familles. Cette action pourrait prendre la forme de permanences d'agents instructeurs resto collège et des bourses des collégiens dans l'enceinte des collèges identifiés ou en lien avec les services sociaux du Département, leur mobilisation dans le cadre du bus « France services » destiné à traiter la demande sociale au plus près des valdoisiens.

Enfin, dès la rentrée de septembre 2022, un appel à projet expérimental destiné à offrir à 5 établissements classés en REP ou REP+ la fourniture de petits déjeuners le matin pourrait être mis en œuvre rapidement, facilitant l'appropriation par les collégiens de leur établissement en lieu de bien-être et de sécurité pour leur permettre « d'apprendre » dans de bonnes conditions.

- o Faire du développement de la pratique sportive en dehors du temps scolaire un objectif fort de ce début de mandat

La perspective des JO 2024 constitue un formidable levier de mobilisation des collégiens. A cet égard et en complément d'un ensemble d'actions d'ores et déjà mises en œuvre, il est proposé pour 2022 de :

- . renouveler l'opération "Un Champion au collège", qui s'appuie sur l'intervention, le témoignage et l'initiation effectuée par des sportifs de haut niveau valdoisiens auprès de jeunes collégiens. L'objectif est bien de susciter chez les jeunes l'envie de pratiquer un sport, et de s'identifier à des personnalités incarnant la réussite sportive et dont le parcours pourrait susciter les mêmes aspirations.
- . impliquer les collégiens dans le dispositif "Génération 2024", Jeux du Val d'Oise et Impact 2024

Il est proposé aux collégiens de bénéficier de tous les dispositifs participant à la dynamique des JOP de Paris 2024 et d'être acteurs des événements se déroulant sur la journée olympique (jeux du Val d'Oise) à l'initiative du CDFAS ou les préparer à être volontaires des JO 2024 (opération Impact 2024).

- . soutenir la création d'un Collège "sport" au CDFAS ; l'idée, soutenue par le Rectorat, viserait à favoriser la pratique sportive, détecter les jeunes à fort potentiel afin d'aménager leur emploi du temps et leur permettre de concilier sport et études dans l'enceinte du CDFAS qui incarne l'excellence sportive et le sport de haut niveau.
- . renouveler son appel à projets "Valeurs de l'Olympisme" dont l'objectif est d'encourager et de développer l'accès à la pratique sportive, ainsi que de sensibiliser à l'olympisme tout en favorisant l'acquisition d'une culture générale autour de ces valeurs. Quatre thématiques seront proposées aux collégiens : Sport et Citoyenneté, Sport et Culture, Handisport et Sport adapté, et enfin Sport et Santé.
- . poursuivre le déploiement de 6 "classes Olympiques Sciences et Sport" afin de favoriser l'apprentissage scientifique grâce au sport en associant professeurs d'éducation physique et professeurs de sciences. Il sera également proposé aux Classes à Horaires Aménagés (CHA) Musique et Danse la mise en œuvre de projets fédérateurs, telle que la création d'un hymne olympique ou d'une comédie musicale. Enfin, il convient de noter la mise en place de la résidence artistique et culturelle « Ma couronne Olympique » auprès de deux classes ayant pour objectif d'initier les collégiens au processus de création artistique et à l'impressionnisme.

Plus généralement, la politique sportive du Département repose aujourd'hui sur l'organisation de manifestations sportives (60 par an, avec le concours du mouvement sportif valdoisien très dynamique et fortement ancré dans les territoires (60 comités, 1 000 associations, 15 cadres techniques, acquisition de matériel sportif), et celui de l'Ile-de-Loisirs (SMEAG), financé à parité avec la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise qui joue pleinement son rôle d'amortisseur social et facilite l'accès aux loisirs pour tous sur l'agglomération cergy-pontaine.

A la veille d'événements sportifs majeurs, coupe du monde de Rugby en 2023 et Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et à l'aune de ce début de mandature, le département entend renforcer sa

politique ciblée vers le haut niveau et l'excellence sportive, autour de laquelle viendront s'agréger les différents dispositifs existants.

L'année 2022 sera mise à profit pour adapter nos dispositifs de manière à ce qu'ils viennent nourrir cette ambition, celle de faire du Val d'Oise une terre d'excellence au sein de laquelle les grands événements seront organisés, les sportifs français de demain y seront formés et fidélisés. L'identité du Val d'Oise sera alors clairement identifiée et son ambition véritablement affichée. La mutation du CDFAS, l'accueil de la TEAM USA et potentiellement d'autres délégations viendront renforcer cette ambition.

Cette politique permettra aussi de maintenir, voire d'appuyer l'action envers les publics cibles du Département : l'accroissement du nombre de licenciées féminines, du nombre de publics porteurs de handicap, et du nombre de jeunes de 12/15 ans dans les clubs. Cette politique entend favoriser l'insertion par le sport et l'excellence en favorisant la formation d'éducateurs, de dirigeants ou de bénévoles en vue aussi des JOP 2024 tout en ciblant les publics fragiles.

- o Faire rayonner le département du Val d'Oise comme territoire d'expérimentation et d'innovation

Créer les meilleures conditions d'étude, d'épanouissement et de travail au sein des collèges au travers de projets d'évolution des espaces scolaires ; adapter le parc scolaire aux évolutions sociodémographiques du département du Val d'Oise et garantir les meilleures conditions d'accueil et d'études pour les élèves et les personnels, tels sont les défis à relever sur l'année 2022.

Au-delà de la réflexion liée à la mise en place d'une nouvelle architecture du système d'information des collèges, l'accompagnement et l'accélération de l'innovation pédagogique par la poursuite d'expérimentations et de challenges inter-établissements pourrait constituer un axe fort de la politique d'équipement du Département menée auprès des 111 collèges en s'appuyant sur :

- la généralisation des web médias dans tous les établissements pour favoriser l'apprentissage de l'oralité
- Le déploiement des équipements robotiques dans tous les collèges pour favoriser l'acculturation au codage et leur participation plus large au challenge départemental Vobot, lequel pourrait être organisé à l'échelle nationale, voire européenne
- la mise à disposition dans tous les collèges d'au moins quatre mallettes mobiles d'Ipads pour encourager des pédagogies renouvelées
- Un accès renforcé à l'achat d'applications numériques en lien avec le programme Educate d'incubation de start-up Edtech sur le territoire.

Sur ce dernier point, le Département réitérera en 2022 son soutien financier à CY Paris Cergy Université pour le déploiement de la démarche Educate que l'université porte sur le territoire valdoisien. Les collèges du Val d'Oise pourront ainsi expérimenter et bénéficier des produits et solutions innovantes développées par les entreprises de la filière EdTech.

Un ensemble de manifestations à rayonnement départemental pourrait utilement contribuer à la stratégie de rayonnement du Département, à travers notamment :

- La mise à l'honneur des producteurs locaux : les jours « de la fourche à la fourchette ! » au cours desquels un challenge « production de repas » avec des paniers produits localement aurait lieu entre collèges, lycées EHPAD, ESMS avec choix du jury (chefs connus) ;
- La poursuite du « Trophée des Chefs » concours culinaire départemental, qui pourrait être élargi dans son format aux autres départements franciliens ;
- La poursuite de « Collèges à l'honneur » dans des sites emblématiques adaptés du département alternant le Château de La Roche Guyon, l'Abbaye de Royaumont, l'Île de loisirs,...

- L'organisation d'une chasse aux trésors dans le Département visant à faire connaître ses sites patrimoniaux (à l'instar de la prochaine édition de VOBOT) ou le cas échéant, une enveloppe fléchée à l'usage de chaque collège permettant d'encourager la visite de classes sur ces sites remarquables pour que chaque collégien en ait au moins visité un au cours de sa scolarité.

- **Un Département pleinement en action en matière d'environnement et de développement durable**

- *Donner une ampleur nouvelle à la stratégie départementale en faveur de la biodiversité*

Dans le cadre de la stratégie départementale en faveur de la biodiversité, le Département reconduit en 2022 son appel à projets « Pollinisateurs sauvages en Val d'Oise » renouvelant ainsi son soutien aux acteurs publics, citoyens, scientifiques et apiculteurs dans la mise en œuvre d'actions locales favorables aux insectes pollinisateurs sauvages.

De plus, il est proposé, en 2022, le lancement d'un nouvel appel à projets à destination des associations pour la création d'un centre départemental de soins et de sauvegarde de la faune sauvage sur le territoire valdoisien d'ici 2025. Ce centre permettra au Département de répondre aux besoins du réseau de bénévoles qui apporte les soins à la faune sauvage blessée mais qui se heurte à une réglementation contraignante, à la carence en centres de soins et de réadaptation, et à la distance induite pour y conduire les animaux blessés, entraînant une forte mortalité.

Par ailleurs, il convient de noter le démarrage de la maîtrise d'œuvre concernant la restauration écologique de l'étang des aulnes à Montgeroult. Les premiers travaux d'aménagements interviendront également en 2022.

Enfin, il est prévu en 2022 le lancement des études préalables à la création du sanctuaire de biodiversité de l'île d'Herblay-sur-Seine, l'objectif étant d'y effectuer des travaux de renaturation d'ici 2026, puis de la laisser en libre évolution, tout en mettant en place un suivi scientifique régulier afin d'évaluer l'évolution de la biodiversité.

- *Accélérer la création de la forêt de la Plaine de Pierrelaye/Bessancourt*

La création d'une forêt sur la Plaine de Pierrelaye/Bessancourt constitue un atout majeur pour changer durablement l'image de ce territoire, perçu aujourd'hui comme un espace peu attractif, dégradé et déstructuré. Cette nouvelle forêt d'environ 1 350 hectares, implantée sur sept communes, viendra compléter la couronne verte régionale et inscrire durablement une coupure verte entre les espaces urbains de Cergy-Pontoise et du Parisis

Depuis 2016, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la forêt de Pierrelaye Bessancourt (SMAPP) qui rassemble le Département, la Région d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération du Val Parisis et les deux communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône, est chargé de mettre en œuvre ce projet d'aménagement emblématique.

Depuis le début de la phase opérationnelle du projet en novembre 2019, ce ne sont pas moins de 30 hectares, soit 62 000 arbres, qui ont été plantés sous la maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts. Le 25 novembre 2021, s'est déroulé le lancement de la campagne de plantation 2021/2022 prévoyant le boisement de plus d'une centaine d'hectares pour la saison 2021-2022.

Après avoir obtenu l'obtention de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en 2020 et celui de cessibilité en 2021, le SMAPP a poursuivi tout au long de l'année les acquisitions foncières, devenant ainsi propriétaire de 724 ha. De nouvelles enquêtes parcellaires seront mises en œuvre en 2022 permettant ainsi de nouvelles acquisitions foncières.

Enfin, des maîtrises d'œuvre sont appelées à se poursuivre ou être engagées pour la conduite des travaux divers comme la sécurisation du site et les travaux d'enlèvement des dépôts de déchets sauvages.

- *Finaliser l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement autour des principales routes départementales*

En application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le Conseil départemental du Val d'Oise doit élaborer son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement en tant que gestionnaire de routes concernées par les seuils réglementaires en vigueur.

Les mesures de résorption du bruit portées par le Département seront actualisées lors de la révision du PPBE départemental. Dans ce cadre, la rédaction du projet de plan, avec l'appui de BruitParif, et en collaboration étroite avec la DM et la DGP, est aujourd'hui finalisée. L'intention du Conseil départemental est de privilégier son intervention sur des zones à enjeux, où l'exposition de la population à des dépassements des seuils réglementaires de bruit nocturne est prédominante (axes déterminés à partir de croisements de données sur SIG). Concernant le réseau routier départemental, elle se décline selon un linéaire de voirie étendu où un traitement d'ampleur est nécessaire (11 secteurs avec plus de 300 habitants exposés) et 15 points noirs de bruits localisés qui pourraient être résorbés à court terme.

Le projet de PPBE aborde d'autres champs d'intervention du Département, notamment la gestion des parcs et jardins identifiés comme zones de ressourcement, le plan vélo, ou bien encore les stations SURVOL pour le bruit aérien en particulier.

Enfin, le PPBE aborde également le traitement des ERP départementaux surexposés à des nuisances sonores routières et ferroviaires. Dans ce cadre une campagne de mesures du bruit préalable à la finalisation du projet de plan a été souhaitée sur 5 collèges et 3 sites départementaux, pour vérifier les modélisations numériques. Cette campagne s'est déroulée à l'automne 2021.

Le projet de PPBE sera présenté pour validation à l'assemblée départementale, avant consultation du public pendant deux mois. Une adoption définitive du document serait possible avant l'été 2022. Le Département mettra ensuite les moyens financiers nécessaires (environ 2M€/an) pour engager le programme d'actions validé (enrobés phoniques, merlons, isolations de façades...).

- **L'engagement en faveur des déplacements doux au quotidien**

Les déplacements à vélo se développent de plus en plus en Ile-de-France, attestant ainsi de la popularité croissante de ce mode de transport écologique et économique. La pandémie de Covid-19 a accentué cette tendance évitant à de nombreux Franciliens l'utilisation des transports collectifs.

Après plus de 10 ans d'investissement dans les projets qui encouragent la pratique du vélo loisirs et du cyclotourisme favorisant l'attractivité du Val d'Oise, le Département s'est engagé à renforcer son action pour poursuivre cette dynamique en adoptant en décembre 2019 les grandes orientations stratégiques du plan vélo pour son territoire, soutenant ainsi le développement de l'usage du vélo au quotidien.

En 2022, le Conseil départemental continue à mailler le territoire valdoisien d'itinéraires cyclables. Il poursuit sa programmation d'études et de travaux axée sur le développement de son réseau d'itinéraires cyclables continus reliant les principales polarités urbaines du Département, le signalement et le jalonnement de ces itinéraires pour une meilleure visibilité des aménagements, et le déploiement de dispositifs de comptages des cyclistes pour une meilleure connaissance des pratiques cyclables. Ainsi, il convient de noter le lancement d'une étude de faisabilité de réduction des coupures urbaines sur deux sites du département qui pourraient être le pont de Pontoise à proximité de la gare RER (RD14) et le carrefour du Ham et de la RD203 en lien avec le projet du Campus international. Ces deux coupures permettraient de faciliter les déplacements des mobilités douces sur son territoire.

En outre, le Département continue également, en 2022, à développer des services à destination des cyclistes tels que la mise en œuvre d'un réseau de bornes d'autoréparation et de gonflage aux abords des gares, des centres villes et sur des itinéraires de vélotourisme. Ainsi, il envisage le déploiement d'une offre de stationnement vélo sécurisé au niveau des gares de son territoire mais également le développement du stationnement aux abords des sites départementaux (collèges, pôles d'emploi...). Dès 2022, le Conseil départemental entend expérimenter dans les collèges l'installation de casiers à proximité du stationnement vélo et l'organisation d'ateliers de réparation vélo.

De plus, le Département poursuit, en 2022, l'expérimentation du déploiement d'une flotte de vélos à assistance électrique à destination de ses agents pour des déplacements professionnels et domicile-travail, et prévoit de l'étendre à ses autres sites. Les actions de promotion du vélo (challenges, offre de services) visant à sensibiliser les agents départementaux seront également reconduites.

Enfin, le Conseil départemental continue à promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien par des actions de sensibilisation notamment auprès des collégiens (Liberté'pieds) et par l'organisation d'échanges entre toutes les parties prenantes pour favoriser la cohérence territoriale.

Le Conseil départemental du Val d'Oise affectera, en 2022, 4,5 M€ de son budget d'investissement à la mise en œuvre de son Plan Vélo et à la poursuite de l'entretien et de la mise en sécurité du réseau routier dédié.

- **Renforcer l'appui aux territoires en matière de sécurité**

Le Département est engagé depuis de nombreuses années dans une politique volontariste de soutien aux communes et établissements de coopération intercommunale dans le cadre de leurs projets de sécurisation du territoire.

Parce que la sécurité et la protection de tous les valdoisiens, en milieu urbain comme en milieu rural, constituent un enjeu prioritaire, le Département souhaite créer, comme la majorité départementale s'y est engagée, en partenariat avec les acteurs locaux et les forces de l'ordre, un centre de supervision départemental de vidéoprotection permettant de raccorder les caméras des communes rurales ou périurbaines et des intercommunalités, qui manifesteraient leur intérêt.

L'objectif visé est de pouvoir s'appuyer sur son opérateur Val d'Oise Numérique pour assurer le raccordement et le visionnage de manière centralisée en un même lieu sécurisé, de l'ensemble des caméras du Département et des communes et intercommunalités qui souhaitent s'associer à la démarche, en mutualisant son coût avec les équipements de vidéo protection que le Département entend déployer pour couvrir ses propres besoins.

La démarche a été officiellement lancée auprès de l'ensemble des Maires et Présidents d'EPCI le 10 décembre dernier et le groupe Projets sera réuni pour la première fois le 16 février prochain sous l'égide du Département qui porte l'initiative et de Val d'Oise Numérique qui va opérer le projet.

Le Département souhaite par ailleurs accentuer la lutte contre les dépôts sauvages en agissant à la fois en matière de prévention et de sensibilisation en lien avec les syndicats de gestion des déchets et au travers du soutien, notamment financier, aux territoires confrontés à ces nuisances qui dégradent le cadre de vie et peuvent engendrer des risques sanitaires et environnementaux importants.

A cet égard, il est prévu la mise en œuvre d'un plan global de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages s'appuyant sur les actions suivantes :

- le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt visant à ouvrir l'accès des déchetteries à des professionnels du BTP à des horaires adaptés qui pourrait être effectif sur 3 ans et être publié en avril ou mai 2022
- le recensement des points de dépôts récurrents sur les routes et forêts départementales en expérimentant une offre de détection par satellite des dépôts sauvages, par le biais de Val d'Oise Numérique qui propose une offre spécialisée sur ces sujets
- et en 2023, le déploiement d'un pool de caméras mobiles qui pourrait être proposé dans le cadre des offres du projet de centre départemental de supervision

- **Faire rayonner et promouvoir la Culture, valoriser nos sites patrimoniaux**

Le Département se situe à une échelle particulièrement pertinente pour mettre en place des politiques culturelles fortement diffusées dans les territoires. A cet égard, le Département entend ainsi élaborer, renforcer et animer des réseaux territoriaux dans le champ culturel pour coordonner les actions des acteurs, assurer l'équité de l'offre culturelle et éviter les « zones blanches ». Il entend ainsi assurer une diversification de l'offre culturelle favorisant les actions à destination de nos publics :

- En accompagnant la mutualisation des moyens au sein du territoire en encourageant les co-productions, en favorisant les tournées territoriales (soutien à la diffusion) et les projets rassemblant plusieurs acteurs à l'échelle départementale ;
- En soutenant la mise en place ou mise à disposition de structures culturelles itinérantes / dispositifs itinérants (ex : cinéma itinérant dans le Vexin, Micro-folie mobile, caravanes/ tiny houses pour le spectacle vivant ou les arts plastiques)
- En renforçant l'implantation des sites culturels départementaux (Abbaye de Maubuisson, Château d'Auvers et Maison du Docteur Gachet, Musée Archéologique, Musée de l'Outil) dans les réseaux culturels territoriaux pour développer les collaborations et les positionner comme des pôles d'initiatives culturelles moteurs d'actions territoriales ou de rayonnement.

A la faveur de ce début de mandature, le Département entend pleinement jouer son rôle par la création d'un pôle ressource au service du territoire

- En mettant en œuvre une plateforme d'ingénierie culturelle pour les communes de moins de 5 000 habitants pour les accompagner sur le montage de projets culturels, co-construire les actions et mutualiser les moyens, et les mettre en lien avec les acteurs culturels ressources sur le territoire
- En s'appuyant sur les Archives départementales pour offrir un point central de ressources dans une logique de mutualisation territoriale à travers :
 - o un portail mémoriel pour toutes les communes, notamment pour des ressources généalogiques et iconographiques numérisées plébiscitées par les internautes.
 - o La collecte des archives anciennes de certaines communes (strate démographique de 2 000 à 5 000 habitants par exemple) et assurer leur mise à disposition du public
 - o Une offre de service en matière d'archivage électronique.

Parce que le développement des partenariats public-privé est aussi un enjeu majeur de restauration de notre patrimoine, l'année 2022 va être consacrée, à l'instar de la Fondation Royaumont, à l'accompagnement des acteurs culturels du territoire vers la co-construction de projets. L'étape suivante pourrait consister en la création d'une plateforme d'ingénierie patrimoniale destinée aux propriétaires particuliers de Monuments Historiques à partir de laquelle ils pourraient avoir accès aux informations relatives aux financements possibles, aux dispositifs fiscaux, outre l'accès à une base de données des artisans d'art et autres prestataires spécialisés.

Enfin, faire le choix de se concentrer sur nos publics prioritaires et sur un meilleur maillage du territoire doit contribuer au renforcement de l'attractivité de la politique culturelle en Val d'Oise :

- En s'appuyant sur un rayonnement extra-francilien sur des événements à large portée médiatique comme l'exposition « Van Gogh à Auvers » en 2023 en lien avec le Musée d'Orsay et le Van Gogh Museum d'Amsterdam
- En repositionnant l'offre du Château d'Auvers avec l'objectif de reconquérir ses clientèles
- En accompagnant le Château de la Roche Guyon dans son objectif d'accueillir 100 000 visiteurs annuellement et en lui consacrant un budget d'investissement exceptionnel de 1,5 M€ pour la remise à niveau du parcours de visite et la restauration du théâtre.
- Et en développant des propositions ciblées d'offre culturelle pour les délégations sportives étrangères présentes en Val d'Oise à l'occasion des Jeux Olympiques

- **Renforcer le partenariat avec Val d'Oise Habitat (VOH) dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2021-2026**

Dans le cadre de ses compétences en matière de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, le Département mène des actions en direction de l'habitat et du logement et peut s'appuyer sur le premier bailleur social du Département en nombre de logements, Val d'Oise Habitat (VOH). Au 31 décembre 2020, VOH possédait plus de 21 000 logements répartis dans 71 communes, dont 453 logements de gendarmes et 1 237 places en foyers et résidences.

Principal partenaire public de l'habitat du Val d'Oise, VOH assume son engagement en développant son patrimoine, en favorisant le parcours résidentiel de ses locataires avec des logements adaptés aux diverses situations de vies. Ses compétences sont mises au service des élus du territoire pour conseiller, accompagner et réaliser des projets innovants.

Le Conseil Départemental a renforcé son partenariat avec VOH par la signature d'une convention pluriannuelle en décembre 2021 pour les années 2021-2026 encourageant ainsi le développement de VOH, véritable outil d'amélioration de l'offre de logement sur le territoire.

Cette convention prévoit un soutien financier du Département à hauteur de 7 M€ répartie sur plusieurs années en fonction de la programmation annuelle. En 2022, VOH percevra une subvention départementale d'un montant d'un million d'euros.

Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, le Département s'engage à lui attribuer des garanties d'emprunts à concurrence de 50% des emprunts contractés et à hauteur totale de 80 M€.

Val d'Oise Habitat s'engage en contrepartie à participer au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), à favoriser l'accès au logement des familles au titre des accords collectifs, et à mettre en œuvre des actions et expérimentations proposées par le Département, comme les baux glissants ou le logement des jeunes ou des femmes victimes de violence. Ainsi, un objectif de 100 logements par an a été inscrit pour l'adaptation à la perte d'autonomie des personnes âgées. De plus, en contrepartie des engagements financiers du Département dans le cadre de la création d'offres nouvelles ou de programmes de réhabilitation, des logements seront réservés afin de loger le personnel du Département à hauteur de 10% du nombre de logements de chaque opération financée ou garantie. Dans le cas où le Département apporterait à la fois sa garantie d'emprunts et son financement, le quota de logements réservés atteindra 20%.

Enfin, VOH poursuivra la stratégie de qualité de service et de gestion rigoureuse de l'organisme, tout en maintenant des niveaux de loyers maîtrisés pour confirmer sa mission d'accueil des populations défavorisées et en diversifiant ses produits pour adapter son offre à l'évolution des demandes.

- **Créer un outil d'attractivité au service du développement territorial**

Parce que les enjeux d'attractivité économique constituent le moteur du développement du Val d'Oise et ce, alors même que la Loi NOTRe a considérablement affaibli sa capacité d'action, le Département va être appelé à repenser, en ce début de mandature, ses outils opérationnels de développement économique et touristique, pour en accroître l'efficacité globale, atteindre la taille critique nécessaire au bon niveau de service à rendre aux communes et aux intercommunalités.

Par ailleurs, même s'il ne dispose pas de compétence en matière de développement économique, le Département est pleinement concerné par la trajectoire sociale et économique de son territoire : démographie, emplois, chômage, aménagement (dont routes), ainsi qu'une part de ses recettes (TVA, CVAE et DMTO) sont largement impactés par la vitalité des entreprises implantées sur le territoire.

Ainsi, les missions, périmètres et services proposés par le CEEVO et le Val d'Oise pourraient être retravaillés dans une logique de performance et de mutualisation plus affirmée, autour de deux ambitions majeures : implanter des activités économiques porteuses d'emploi (dont touristiques), et proposer de l'ingénierie technique, financière et marketing pour les territoires.

Il est donc proposé d'entamer en 2022 les travaux préalables à la constitution d'un outil départemental ambitieux. Cette nouvelle agence pourra adopter la forme, déjà testée dans de nombreux territoires, d'un outil attractivité/tourisme, pour proposer une offre de service complète aux opérateurs du territoire allant de l'identification du marché (prospection/marketing) à leur implantation concrète sur le territoire.

3- Investir pour bâtir l'avenir du Val d'Oise

Par les efforts de bonne gestion accomplis par les élus départementaux dans les années passées, le Département est aujourd'hui au rendez-vous des grands investissements nécessaires pour bâtir l'avenir du Val d'Oise, comme de celui de chacun de ses habitants : investissement massif en matière de collèges et d'actions éducatives, soutien en matière d'enseignement supérieur, renforcement du niveau d'entretien du réseau routier départemental, investissement dans la richesse incomparable que constituent les clubs et infrastructures sportives de notre département, investissement, enfin, dans les grands projets de désenclavement qui amélioreront la circulation quotidienne des valdoisiens vers le reste de la région Ile-de-France.

Ainsi, le Conseil départemental entend renforcer ses efforts en 2022 sur ses dépenses d'équipement. Avec un volume de 228,5 M€ proposé à son budget primitif 2022, en progression de 18% par rapport au BP 2021 (193,2 M€), il s'engage dans des projets à fort niveau d'attractivité pour son territoire et à haute valeur ajoutée pour les valdoisiens. Il devrait pouvoir s'appuyer également sur le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I), créé au 1^{er} janvier 2019, qui est un remarquable accélérateur de ses projets et un très bel outil au service d'une stratégie d'investissement résolument tournée vers l'avenir.

- **Faire émerger un site démonstrateur de l'alimentation du XXI siècle sur le Triangle de Gonesse**

Le 7 mai dernier, le Premier Ministre a annoncé la création d'un pôle d'attractivité autour de l'alimentation, des circuits courts et de la production agricole de proximité dans l'Est du Val d'Oise et y a confirmé l'implantation du projet Rungis 2 Agoralim de la SEMMARIS, ainsi que d'une cité scolaire internationale comportant un cycle de formation agricole, une première en France. Pour la première depuis deux siècles, une zone de pluie de 200 ha à moins de 20 kms de Paris ne sera pas destinée à l'activité industrielle, commerciale ou à l'urbanisation mais à l'émergence d'un projet agricole et agroalimentaire novateur.

Sur la base de ces premières annonces d'investissements publics, le Conseil départemental et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France souhaitent voir émerger un projet de territoire plus ambitieux, visant à construire, avec les plus grandes entreprises françaises et européennes en matière d'agronomie, d'agroalimentaire et de "foodtech", un véritable "démonstrateur territorial d'excellence" de niveau européen sur l'agriculture et l'alimentation du XXI siècle en contexte métropolitain.

- **Amplifier une politique dynamique et innovante au service des collégiens valdoisiens**

Face au défi démographique des années à venir et soucieux d'accompagner la réussite scolaire des collégiens du Val d'Oise, le Département s'est doté, en 2019, d'un observatoire de la démographie scolaire de façon à développer l'offre scolaire et les capacités d'accueil au-delà de ses 111 établissements existants.

Depuis 2011, le Département connaît une croissance démographique continue dans les collèges de son territoire (+1% en moyenne chaque année). À la rentrée 2021, le Département comptait 64 059 collégiens scolarisés contre 64 037 en septembre 2020 soit plus de 8 500 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2010.

Cette augmentation du nombre d'élèves dans les collèges devrait se poursuivre dans les années à venir, dans la mesure où le Département du Val d'Oise est un département jeune, qui se distingue par le dynamisme des naissances particulièrement en comparaison de l'Ile-de-France et de la France entière. D'après les études de l'observatoire de la démographie scolaire, en projetant les effectifs des élèves scolarisés dans le cycle élémentaire sans prise en compte de l'accroissement migratoire, le nombre de collégiens serait estimé à 68 000 en 2025.

Afin de répondre à cette croissance démographique de la population des collégiens, le Département se lance dans une programmation ambitieuse dite « plan Marshall des collèges » portant sur la construction de six collèges neufs et la restructuration de deux collèges par an à l'horizon 2025.

- **Offrir aux valdoisiens une politique ambitieuse de restructuration, d'extension et de construction de nouveaux collèges pour répondre au dynamisme démographique de la population de collégiens**

Le Département poursuivra, en 2022, la programmation de travaux destinés à favoriser le développement des capacités d'accueil des lieux d'enseignement et/ou de restauration à travers la construction ou la réhabilitation de plusieurs collèges du Val d'Oise.

Dans ce cadre, l'actualisation du programme technique de construction des collèges permettra d'intégrer les dernières réflexions conduites en matière environnementale et pédagogique.

Ainsi, les travaux de construction du collège de 600 places au Plessis-Bouchard et du collège de 700 places à Cergy se poursuivront, pour une livraison de ces deux établissements prévue à la rentrée 2022.

Débuteront les travaux de construction des collèges de Villiers-le-Bel et d'Osny d'une capacité de 600 places chacun et du collège de Persan d'une capacité de 650 places dont la livraison est prévue pour la rentrée 2024.

Les travaux relatifs à la restructuration des collèges Pierre de Ronsard à Montmorency et Jules Ferry à Eaubonne se poursuivront, de même que ceux relatifs à l'extension et à la réhabilitation des collèges Saint Exupéry à Villiers-le-Bel et Philippe Auguste à Gonesse.

Sont également programmées en 2022 des études relatives à la construction du 10ème collège d'Argenteuil d'une capacité de 700 places, à la construction d'un collège d'une capacité de 700 places à Bezons, à la restructuration du collège La Justice à Cergy et à la construction d'un collège de 600 places sur le secteur Pierrelaye/ Montigny les Cormeilles/ Beauchamp.

Il convient, en outre, de noter la mise en place de modulaires aux collèges Ariane à Argenteuil et Martin Luther King à Villiers-le-Bel augmentant ainsi la capacité d'accueil de ces établissements.

Enfin, plusieurs études de programmation et de faisabilité seront engagées en 2022, qui préfigureront les travaux à engager dans les prochaines années pour faire face à la croissance de la population des collégiens et traiter les zones en tension.

En outre, le Département poursuivra l'entretien et la maintenance des collèges. Des travaux d'étanchéité et de couverture, des mises en conformité, des travaux de sécurité d'incendie et divers travaux d'amélioration seront effectués. Le Département y consacrera 25 M€ de son budget d'investissement.

- **Accompagner les collégiens dans la construction de leur parcours d'orientation et projet professionnel tout en luttant contre le décrochage scolaire**

Depuis de nombreuses années, le Département a développé dans son programme d'actions éducatives différents dispositifs visant à accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation en leur permettant de découvrir le monde professionnel et celui de l'enseignement supérieur, à l'appui de rencontres humaines et de challenge.

Afin de favoriser le lien collégiens-monde professionnel, en 2022, le Conseil départemental renouvellera l'organisation de rencontres entre collégiens et entreprises par le biais d'opérations telles que « Pack Collèges-Entreprises », « Speed meeting collégiens – Professionnel » et « Speed-meetings sciences et industrie au féminin ». Le dispositif « Bourse départementale de stages collégiens en entreprises » permettant d'offrir un stage à un élève dans une entreprise du territoire, en partenariat avec la CPME95 et le MEVO, sera également reconduit en 2022. Afin de compléter les dispositifs en matière d'orientation et d'améliorer l'utilisation de la bourse des stages, le Département proposera aux collégiens par l'intermédiaire de l'association « École et Vie Locale » des ateliers « techniques de recherche de stages » permettant ainsi aux élèves de 3^{ème} d'appréhender les méthodes et les outils de recherche de stage. De plus, il convient de noter d'une part l'expérimentation d'un nouveau dispositif « un tremplin pour ton avenir » qui vise à informer et remobiliser 30 élèves de 4^{ème} ou de 3^{ème} en leur permettant de découvrir l'apprentissage en entreprise, et d'autre part la création d'un speed meeting sur les filières sanitaire, sociale et médico-sociale à destination des garçons.

Un panel d'actions a également été développé pour sensibiliser les collégiens à la poursuite d'études supérieures et développer leur culture scientifique en mettant l'accent entre autres sur la découverte des métiers scientifiques. Partenaire de Sciences-Po Saint-Germain depuis sa création en 2015, le Département reconduira notamment en 2022 l'action intitulée « Á la découverte de Sciences-Po ». Dans le cadre de son partenariat avec l'association "Les Petits débrouillards d'Ile-de-France", le Conseil départemental propose aux collégiens depuis plusieurs années des actions alliant manipulations scientifiques/techniques et découverte des filières scientifiques à l'université qui sont reconduites en 2022 à savoir « les clubs Univer-Cité - découverte de la démarche du chercheur », « les ateliers scientifiques » et l'exposition interactive et ludique « Mission H – Etre humain –Vivre ensemble ».

Par ailleurs, soucieux de l'avenir des collégiens valdoisiens en difficulté scolaire, le Conseil départemental propose depuis 2013, un programme d'actions de prévention du décrochage scolaire à destination d'élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}, repérés comme "désinvestis" ou en voie de décrochage scolaire. Après la mise en place en 2019, d'ateliers de savoir-être professionnel et des séquences en entreprises, des ateliers de coaching scolaire « redonner du sens à ma scolarité » ont été proposés aux collégiens dès l'automne 2020 renforçant ainsi la volonté du Département de soutenir les élèves ayant décroché lors de la période de confinement. Ces actions sont reconduites en 2022.

De plus, le nouveau « Dispositif Étudiants-Tuteurs, Élèves-Raccrocheurs du Val d'Oise » (DETER VO) créé en 2021, se poursuivra en 2022 permettant ainsi d'offrir 4 000 heures de remobilisation scolaire en mathématiques à des collégiens tout en proposant une vingtaine d'emploi à des étudiants fragilisés par la crise sanitaire.

- **Encourager la dynamique de développement de Campus International en s'appuyant sur l'inscription exceptionnelle de 108 M€ au CPER 2021-2027 et répondre au défi d'une offre universitaire d'excellence**

Le Département joue un rôle fondamental pour le développement du campus CY et de ses établissements, notamment (mais pas exclusivement) sur les sujets de développement immobilier avec près de 150 M€ investis ces trente dernières années.

L'année 2022 marquera normalement la première année de mise en œuvre du nouveau Contrat de Plan Etat-Région, l'instrument majeur de financement de l'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche. Le pôle valdoisien devrait largement en bénéficier avec 108 M€ comprenant les projets situés dans le Val d'Oise (91 M€) et les Yvelines (17 M€) prévus pour la période 2021-2027. Le Département entend donc pleinement tirer parti du développement de CY Campus Paris Cergy Université sur son territoire en visant un classement dans le top 100 des universités mondiales et en s'appuyant fortement sur les financements du CPER 2021-2027 dont est dotée l'université.

En considération des efforts consentis par le Département sur les sujets immobiliers et de la maturité de l'Université sur ses projets de développement, il est prévu d'engager en 2022 une réflexion sur la clarification des statuts des biens immobiliers à l'usage de l'Université et des établissements d'enseignement supérieur qu'il accueille.

Il est également envisagé d'accompagner au cours de cette année 2022 les prochaines phases de développement des projets qui doivent entrer en phase opérationnelle, le Campus des Métiers et des Qualifications de la Sécurité à Argenteuil sous maîtrise d'ouvrage de l'Université et la reconstruction de l'Ecole nationale supérieure d'Arts sous maîtrise d'ouvrage de la CACP, ainsi qu'un soutien à l'installation d'un nouvel établissement : l'ESPTA (école supérieure des talents atypiques destinée à accueillir des publics autistes & Asperger) sur le site des Montalants.

Le Département continuera à soutenir la Fondation CY dont il est membre fondateur, à travers les projets relevant de la politique d'égalité des chances, et notamment le dispositif des bourses internationales du Val d'Oise à destination des étudiants japonais et les projets transversaux et collectifs du campus.

Il réaffirmera enfin son soutien à l'initiative EDUCATE France, développée par le Département et portée par CY Université, qui vise à mettre à disposition de la filière des technologies de l'éducation une offre de services et d'accompagnement réunissant toutes les conditions de son bon développement dans le Val d'Oise.

- **Accélérer l'amélioration du réseau routier départemental : principales opérations de travaux prévues en 2022**

Le Conseil départemental poursuivra, en 2022, l'opération de travaux concernant la liaison (routière et piétons-cyclistes) de la RD 48 à la RD 392 à Cormeilles-en-Parisis, projet pour lequel il est prévu le financement à hauteur de 30% de la Région d'Ile-de-France dans le cadre du plan régional "anti-bouchon et pour changer la route". Cette opération améliorera la sécurité des piétons et des cyclistes, permettra d'ouvrir à la circulation une voie de bonnes caractéristiques sans restrictions d'horaires tout en améliorant la tranquillité des riverains en éloignant le trafic des habitations

Parallèlement, il convient de noter la poursuite des travaux de grosses réparations de l'ouvrage d'art d'Argenteuil, mais également des travaux relatifs à la création d'une voie verte entre Sagy et Saillancourt et d'un passage sécurisé sous la RD 28, projets financés par la Région à hauteur de 50%.

En outre, le Département prévoit, en 2022, le démarrage des travaux de réaménagement de la RD 370 entre la RD 84 et la RD 970 à Gonesse, travaux intégrant un aménagement paysager, la création de circulations douces et l'amélioration de l'assainissement de la RD 370. La Région subventionnera 30% de cette opération de travaux.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'aménagement de la ZAC de la Fosse-Hersent sur les communes de Surveilliers et Fosses, l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 317 et la requalification de la RD22 seront réalisés, financés par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la société Panhard.

De plus, il est également programmé en 2022 le démarrage des travaux relatifs à la création d'une bretelle d'insertion sur l'A15 en direction de Paris depuis le giratoire RD 122 sur la commune de Sannois, travaux pour lesquels il est prévu le financement de la société Placoplatre, au titre de son offre de concours

De même, le réaménagement de la RD311 à Argenteuil sera engagé, permettant de rendre à la ville son accès historique à la Seine.

L'enquête publique du réaménagement du carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay sera lancée.

En ce qui concerne la desserte de la nouvelle ZAC sur Fontenay-en-Parisis, les travaux de création d'un giratoire sur la RD 47 et d'un barreau de liaison entre Fontenay et Goussainville sont reprogrammés en 2022. Cette opération fait l'objet d'un financement de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF).

En outre, débiteront en 2022, les travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur les RD 14 et RD 922 à Ableiges afin d'assurer une meilleure sécurité aux usagers routiers.

Il convient de noter le démarrage des travaux relatifs à la création d'un giratoire reliant la RD 47 à l'avenue de Montmorency permettant ainsi le désenclavement de la commune de Goussainville.

Enfin, le Département maintient, en 2022, son effort sur l'entretien du patrimoine par la réfection de couches de roulement et la rénovation d'ouvrages d'art, mais également sur les opérations de sécurité routière. Il consacrera ainsi une enveloppe d'environ 28 M€ aux grosses réparations et aux travaux de rénovation et d'amélioration de la voirie départementale.

- **Se mobiliser pour améliorer l'offre de transports collectifs**

La question des transports s'avère être une préoccupation majeure pour le Département qui souhaite moderniser et rendre plus aisés les déplacements des valdoisiens. Le Conseil départemental souhaite se mobiliser en 2022 sur l'avancée des dossiers prioritaires en matière de transports publics tels que le prolongement du Tram express T11, la création des trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service du Grand Roissy, l'amélioration de la qualité de service sur le RER A, ainsi que la jonction de la ligne H en gare de Saint-Denis Pleyel.

Concernant le projet « Bus entre Seine » visant à l'amélioration des liaisons bus sur le territoire Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis et Sartrouville, après l'enquête publique menée en 2021, des études d'avant-projet seront réalisées en 2022, auxquelles le Département participera.

Ces projets ont pour objectif de faciliter les déplacements sur le territoire en améliorant le fonctionnement et les connexions des lignes de bus tout en accompagnant le développement des modes actifs.

4- Accroître encore l'efficacité de l'administration du Département : une administration 4.0 agile et innovante

Dans le cadre de la nouvelle mandature, l'exécutif entend se doter d'une administration plus agile et innovante pour accompagner et relever les défis de demain.

En effet, les services du Département ont su, depuis 2011 et de façon remarquable, s'adapter, se moderniser et maîtriser leur coût de fonctionnement. Ce management doit se prolonger aujourd'hui avec de nouveaux outils numériques, de nouvelles méthodes de travail et des procédures simplifiées, plus soucieuses encore d'approche transversale et partenariale.

En 2022, l'activation de la connexion au data center localisé à Lognes courant 2022 permettra de mieux sécuriser les systèmes d'information de la collectivité.

Parallèlement, une dématérialisation native et une signature électronique pour tous permettra de fluidifier les processus et de gagner en efficacité, dont une première étape importante sera menée au premier semestre 2022, dans le secteur social.

En outre, la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion patrimoniale permettra grâce à une gestion patrimoniale centralisée avec plus de 200 sites, de réduire les charges de fonctionnement grâce à des capteurs ou objets connectés (internet of things - IOT) permettant d'optimiser la maintenance de ces équipements d'une part, et de maîtriser la consommation énergétique et la qualité environnementale du patrimoine immobilier et du parc de matériels.

Par ailleurs, la définition d'un nouvel outil de rédaction harmonisée des marchés du Conseil départemental, et la création d'une plateforme comptable unifiée dans le cadre de la modernisation de la chaîne comptable, qui verra son déploiement à la fin du premier trimestre 2022, engageront le Département dans une maîtrise plus intégrée de ses processus comptables.

Enfin, la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie en matière d'archives et d'archives numériques placera le Département dans une démarche d'excellence opérationnelle en matière de traitement des données.

Tels sont, mes chers collègues, les éléments du contexte budgétaire que je souhaite mettre en débat au sein de cette assemblée, en rappelant les objectifs majeurs qui inspirent l'action de notre majorité et qui sous-tendent les orientations budgétaires 2022 qui vous sont soumises.



Marie-Christine Cavecchi
Présidente du Conseil départemental

Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2022

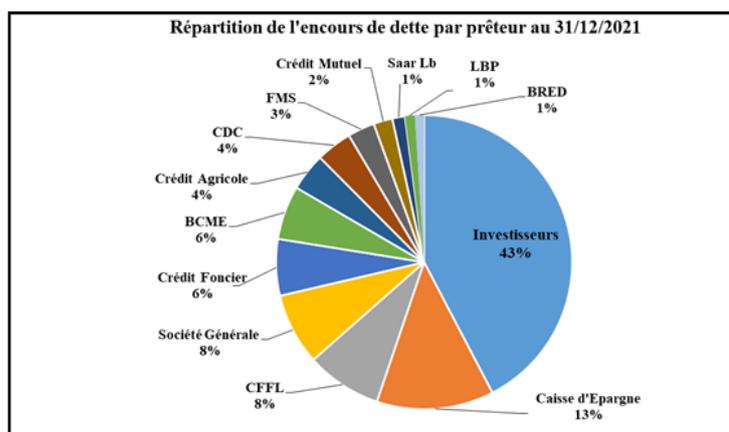
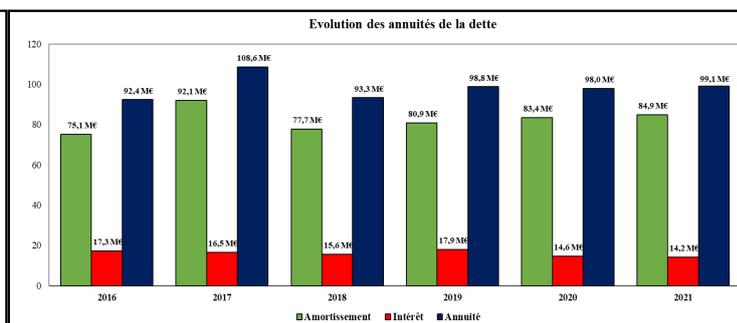
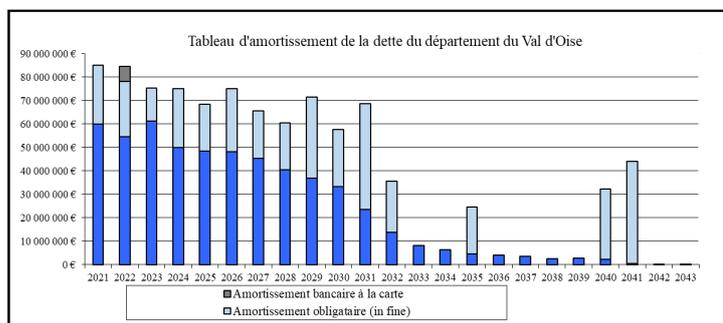
Structure et gestion de la dette

➤ La répartition de l'encours :

- L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2021 s'élève à 868,5 M€
- Le taux moyen de l'encours de dette s'élève, au 31 décembre 2021, à 1,74% contre 1,83% en 2020.
- L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2021 est réparti comme suit :
 - 80% à taux fixe - incluant des taux fixes longs classiques, des taux fixes courts ainsi que des fixes calculés sur des produits structurés sans risque ;
 - 20% d'exposition sur taux variables. L'encours à taux variable est constitué pour 1% de prêts de type "revolving" non consolidés puisqu'ils font l'objet de tirages et remboursements infra-annuels.

En 2021 le volume annuel de remboursement de l'encours de dette s'élève à 85 M€ alors qu'il s'établissait à 83,4 M€ en 2020.

Au titre de l'exercice 2022, le niveau des emprunts pourrait s'établir à au moins 40 M€. Le besoin de financement de l'année 2022 sera précisé en fonction du résultat de clôture de l'exercice 2021.



Les principaux prêteurs sont regroupés sur le graphique ci-dessus :

- La durée de vie (vitesse de remboursement de la dette avec prise en compte de son profil d'extinction) s'établit à 7 ans au 31/12/2021 contre 6,8 ans au 31/12/2020.
- La part d'emprunts obligataires souscrits s'élève à 50% du besoin de financement en 2021 contre 64% en 2020.
- 99,57% de l'encours du département est classé A1 (le moins risqué de la classification de la charte Gissler) et confirme l'absence d'exposition à des emprunts toxiques.

Annexe RH : Rapport d'orientations budgétaires 2022

Eléments sur les effectifs 2020 :

(Données 2018 – 2020 issues des bilans sociaux)

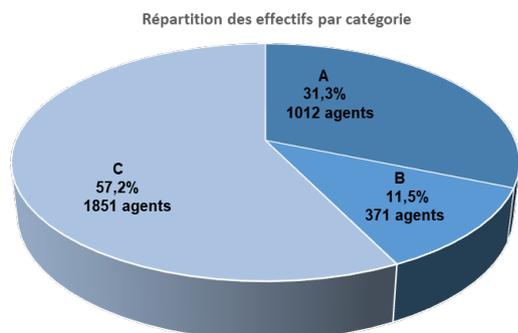
Répartition des postes 2020

Catégorie	2018	2019	2020
A	723	1085	1108
B	789	436	438
C	1700	1698	1684

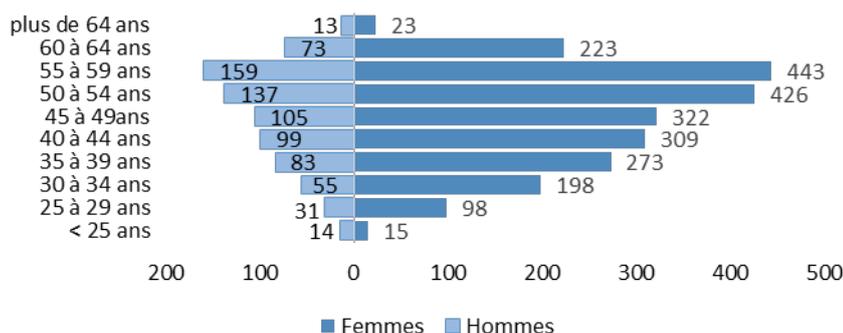
Répartition des postes par filière en 2020

Filière	2018	2019	2020
Administrative	1060	1064	1060
Sanitaire et Sociale	706	702	719
Culturelle	67	67	67
Technique	1379	1385	1383
Activité physique et sportive	-	1	1

Répartition des effectifs par catégorie



Pyramide des âges des agents occupant un emploi permanent (y compris agents départementaux des collèges et hors remplaçants)



On constate une légère augmentation du nombre de postes budgétaires par rapport à 2019 (3219 postes, soit +11 postes budgétaires entre 2019 et 2020) Ces 11 postes sont le résultat de 97 créations (dont 4 doublons, soit **101** postes à comptabiliser et 90 suppressions).

La forte augmentation des postes de catégorie A s'explique par la création nette de 10 postes de travailleurs sociaux dans la filière sanitaire et sociale.

La répartition des postes par filière reste stable en 2020 :

- Technique : 43%
- Administrative : 33%
- Sanitaire et sociale : 22%
- Culturelle : 2%
- Activité physique et sportive : 0,03%

Globalement, la répartition des postes de l'ensemble des filières est stable.

Les agents de catégorie A représentent 31,3% en 2020 au CDVO (31% en 2019). Les agents de catégorie B représentent 11,5% en 2020 au CDVO (11,6% en 2019). Les agents de catégorie C représentent 57,4% des effectifs au 31 décembre 2020 au CDVO (57,4% en 2019).

La moyenne d'âge, qui est de 47 ans et 4 mois, des agents départementaux est en augmentation de 1 mois par rapport à 2019, soit 2 ans et 9 mois depuis 2010 (année de fin des transferts de personnels liés à la décentralisation)

La représentation des femmes dans la collectivité est en légère augmentation, avec 77,78% de femmes (contre 75% en 2019).

Dépenses de personnel (2021)

	Traitement de base	NBI	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (véhicules, logement)	SFT	Contributions patronales
Permanents							
Titulaire	64 224 210,88 €	1 241 084,08 €	966 289,47 €	12 023 225,29 €	36 205,20 €	916 207,25 €	32 875 011,11 €
Stagiaire	1 944 674,50 €	27 181,58 €	67 288,52 €	389 208,25 €	-	68 428,99 €	1 113 928,06 €
Non titulaire	11 331 080,13 €	890,34 €	42 010,46 €	2 795 835,21 €	9 239,00 €	275 393,62 €	6 775 385,43 €
Non permanents							
Titulaire	- 5 741,16 €	- 74,98 €	-	6 402,08 €	-	-	198 721,78 €
Non titulaire	1 578 689,96 €	-	5 827,50 €	225 232,04 €	2 722,00 €	21 957,24 €	1 185 032,39 €
Droit privé	817,24 €	-	-	-	-	-	129 323,85 €
Autre	-	-	-	-	-	27,48 €	2 150,74 €

La durée effective du travail dans la collectivité (2021) :

Nombre d'agents en ETP cas général	996,47
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	39,33
Jours ouvrés annuels 2020	253
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	50
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	203
Conversion annuelle (en heures)	1 597,61
TOTAL	1 591 970,437

Trois régimes de temps de travail cohabitent dans la collectivité : le régime général, le régime des agents des collèges, et le régime des agents sociaux de terrain. Les tableaux ci-contre recensent pour chaque régime la durée effective de travail en fonction du régime de temps de travail et du nombre d'agents.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'absentéisme, détaillé plus bas.

Nombre d'agents en ETP collèges	1 006,8
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	Modulation
Jours ouvrés annuels 2020	253
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	30
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	223
Conversion annuelle (en heures)	1 580
TOTAL	1 590 744

Nombre d'agents en ETP sociaux de terrain	1 014,14
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	39,33
Jours ouvrés annuels 2020	253
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	55
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	198
Conversion annuelle (en heures)	1 558,26
TOTAL	1 580 293,796

Absentéisme (2021)

Nb Jours Absence	Effectif au dernier jour de la période d'absence	Effectif absent au moins une fois sur période (selon typologie)	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif absent au moins une fois	Taux Absentéisme
101 553	3461	1734	29,34	58,57	8,04 %

Type d'arrêts	Nb Jours Absence	Effectif au dernier jour de la période d'absence	Effectif absent au moins une fois sur période (selon typologie)	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif absent au moins une fois	Taux Absentéisme
Accident du Travail	5 391	3461	103	1,56	52,34	0,43 %
Arrêt lié au Covid-19	13	3461	2	0,00	6,50	0 %
Conge Pathologique	708	3461	41	0,20	17,27	0,06 %
Longue Maladie (1)	15 347	3461	68	4,43	225,69	1,21 %
Longue Maladie (2)	2 096	3461	10	0,61	209,60	0,17 %
Maladie de longue durée (1)	13 936	3461	44	4,03	316,73	1,1 %
Maladie de longue durée (2)	1 099	3461	4	0,32	274,75	0,09 %
Maladie Grave	165	3461	2	0,05	82,50	0,01 %
Maladie Ordinaire	43 941	3461	1533	12,70	28,66	3,48 %
Maladie Professionnelle	9 026	3461	36	2,61	250,72	0,71 %
Maternité	9 831	3461	92	2,84	106,86	0,78 %
Somme :	101 553		1935			8,04 %
